

**UNE VOIX NÉGLIGÉE : LES PARENTS D'ACCUEIL PARTAGENT
LEURS EXPÉRIENCES CONCERNANT L'INSTABILITÉ DE PLACEMENT**

Par
Robyn Young
(6793348)

Mémoire déposé à
L'École de service social
en vue de l'obtention de la maîtrise en service social

Sous la direction de Simon Lapierre

Université d'Ottawa
Septembre 2020

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible sans l'aide et l'encouragement de plusieurs personnes. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué aux succès de mon mémoire et mon parcours universitaires.

Je voudrais dans un premier temps remercier mon directeur de mémoire Simon Lapierre qui a accepté de diriger ce mémoire. Son expertise dans le domaine de la protection de l'enfance a grandement contribué à l'approfondissement de ce mémoire. Je tiens également à lui remercier pour sa patience, sa disponibilité et surtout ces conseils qui a contribué à alimenter ma réflexion.

J'aimerais aussi remercier tous les professeures et professeurs de l'école de Service Social à l'Université d'Ottawa, ainsi que son personnel administratif pour le soutien et l'encouragement, tout au long de mes études de maitre. J'exprime également mes remerciements à mes collègues de classe pour leurs soutiens continus.

Merci à tous ceux qui ont pris le temps de m'offrir leurs conseils et pour les heures consacrées à la révision et correction de ce mémoire. Votre aide est très appréciée et le soutien de vous m'avez offerts est indispensable.

J'adresse également des remerciements aux parents d'accueils ayant participé à ma recherche et leurs travaux en tant que parent d'accueil. De plus, je tiens également à remercier l'agence de placement qui a soutenu mes objectifs de recherches. Ce mémoire est dédié à tous les parents d'accueils et enfants ayant vécu une perturbation de placement.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

RÉSUMÉ

Il est estimé que, en 2013, 62,428 enfants étaient placés sous les soins du système de protection au Canada (Jones, Sinha & Trocmé, 2015). Certains enfants finissent par retourner avec leurs parents biologiques, tandis que d'autres demeurent en famille d'accueil ou sont adoptés. Selon Khoo et Skoog (2014), entre 20 et 40 % des enfants placés en famille d'accueil connaissent une perturbation de placement. La problématique des perturbations de placement est peu abordée sous la perspective des parents d'accueil. Cette recherche tente de mieux comprendre l'expérience des parents d'accueil en lien avec la problématique des perturbations de placement. Elle mobilise l'approche écologique et l'analyse phénoménologique interprétative (API) afin d'explorer comment les parents d'accueil vivent les perturbations de placement et les facteurs qui contribuent à ces perturbations. Finalement, cette recherche offre des recommandations dans l'optique de prévenir les perturbations de placement.

Mots-clés : famille d'accueil, système de protection, placement, approche écologique, l'analyse phénoménologique interprétative (API), perturbation de placement et expérience personnelle.

ABSTRACT

Researchers have estimated that, in 2013, 62,428 children were placed in the care of child protection services in Canada (Jones, Sinha & Trocmé, 2015). Some children end up returning to their birth parents, while others remain with foster families or are adopted. According to Khoo and Skoog (2014), between 20 and 40% of children placed in foster families experience disruption. However, the issue of placement disruptions is seldom addressed from the perspectives of foster parents. This research attempts to better understand the experiences of foster parents in relation to the problem of placement disruptions. It uses the ecological approach and the interpretative phenomenological analysis (IPA) to explore foster parents' experiences of placement disruptions and better understand the factors that contribute to such disruptions. Finally, this research offers recommendations to prevent placement disruptions.

Keywords: foster family, child protection system, placement, ecological approach, interpretive phenomenological analysis (IPA), placement breakdown, and personal experience.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE D'ANNEXES	V
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE	4
1.1. Les principes d'intervention en protection de l'enfance.....	4
1.2 Les placements en famille d'accueil : contexte actuel.....	8
1.3 L'instabilité des placements	10
1.3.1 Les facteurs contribuant à l'instabilité des placements	12
1.3.2 Les répercussions des perturbations des placements.....	13
CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE	16
Perturbations de placement.....	16
L'approche écologique	17
L'analyse phénoménologique interprétative.....	19
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE	22
3.1 Approche méthodologique	22
3.2 Échantillon et stratégie de recrutement.....	23
3.3 Profil des participants	24
3.4 Processus d'entrevue	25
3.5 Analyse des données.....	26
3.6 Considérations éthiques.....	27
3.6.1 Considération éthique lors de l'analyse des données	28
3.7 Limites de la recherche.....	29
CHAPITRE 4 : RÉSULTATS	31
4.1 Expériences personnelles de parents d'accueil en lien avec les parents d'accueil	31
4.1.1 Motivations à devenir parents d'accueil.....	31
4.1.2 Compréhension du phénomène de perturbation de placement.....	33
4.1.3 Les émotions qui surviennent lors d'une perturbation.....	35
4.2 Facteurs associés avec les perturbations de placement.....	38
4.2.1 Facteurs associés avec l'enfant.....	38
4.2.2 Facteurs associés avec le parent d'accueil.....	40
4.2.3 Facteurs associés avec le système de protection de l'enfance.....	43
4.3 Attentes et pression sociales	49
CHAPITRE 5 : DISCUSSION	53
CONCLUSION	61
BIBLIOGRAPHIE	64
ANNEXE A – AFFICHE DE RECRUTEMENT	71

ANNEXE B – QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE	72
ANNEXE C – GUIDE D’ENTREVUE	75
ANNEXE D – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	77
ANNEXE E – CERTIFICAT ÉTHIQUE	79

LISTE D'ANNEXES

ANNEXE A – AFFICHE DE RECRUTEMENT

ANNEXE B – QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

ANNEXE C – GUIDE D'ENTREVUE

ANNEXE D – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

ANNEXE E – CERTIFICATS ÉTHIQUES

INTRODUCTION

C'est grâce aux divers mouvements s'intéressant aux droits et au bien-être des enfants que la première loi sur la protection de l'enfance a été mise en place en 1893 et a mené à la naissance de l'aide à l'enfance en Ontario. Depuis que cette loi est entrée en vigueur, plusieurs changements ont été apportés aux politiques en matière de protection de l'enfance pour améliorer le bien-être des enfants ainsi que les pratiques des travailleurs dans le domaine. De nos jours, la loi la plus récente sur la protection des mineurs est la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* ou bien le *Child, Youth and Family Services Act*, révisée plus récemment en 2018 (Loi sur les services à l'enfance et à la famille, 2018). Selon cette loi, « *the Government of Ontario acknowledges that the aim of the Child, Youth and Family Services Act, 2018 is to be consistent with and build upon the principles expressed in the United Nations Convention on the Rights of the Child* » (p. 8). Ce document volumineux, régi en partie par la Convention relative aux droits des enfants des Nations Unies, établit des pratiques et normes ayant pour but d'accroître le potentiel des enfants. La loi sur la protection de l'enfance en Ontario a pour objectif principal de promouvoir le meilleur intérêt des enfants et d'assurer leur protection. L'objectif principal est atteint par l'entremise de diverses pratiques et interventions qui seront abordées en détail dans les sections qui suivent. Notamment, les placements en famille d'accueil sont une des interventions utilisées dans le contexte de la protection des jeunes. L'histoire des services de protection en Ontario permet de mettre en évidence l'utilisation des placements comme stratégie de protection.

Au cours des dernières années, on remarque un nombre croissant d'articles dans les médias portant sur la pénurie de famille d'accueil au Canada. Un article publié par CBC en 2019 soulève qu'il s'agit d'un problème critique (Prokopchuk, 2019). Dans cet article, les intervenants témoignent des défis concernant le recrutement de familles d'accueil et soulèvent le fait qu'il s'avère

difficile de placer les enfants en besoins de protection en famille d'accueil. Par conséquent, cette pénurie mène les intervenants à placer des enfants dans des familles disponibles plutôt que dans des familles qui répondent réellement aux besoins des enfants (Prokopchuk, 2019). Malheureusement, ceci cause une instabilité dans les placements en famille d'accueil, qui a des répercussions négatives à la fois sur les enfants et sur les familles d'accueil. Dans cette recherche, nous nous pencherons sur la manière dont les familles d'accueil régulières conçoivent les placements des enfants âgés de 7 à 18 ans sous leurs soins. Plus spécifiquement, l'étude s'attardera aux instances de perturbation.

Il existe plusieurs études qui cherchent à comprendre le phénomène des perturbations des placements, à partir du point de vue des enfants. La littérature sur le sujet nous permet de mieux comprendre en quoi consiste une perturbation de placement, les effets de celle-ci sur les enfants ainsi que certains facteurs menant à un échec de placement. Néanmoins, il existe peu de recherches s'intéressant à la perspective des parents d'accueil, malgré le fait que ces derniers jouent un rôle primordial dans l'intégration de l'enfant et le succès du placement (Brown & Bednar, 2006; Brown, 2008, et Aldgate et Hawley, 1986). Selon l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, un parent d'accueil est temporairement responsable de prendre soin d'un enfant placé sous sa garde. Ces soins prennent plusieurs formes, puisqu'un parent d'accueil doit, entre autres, répondre aux besoins de base de l'enfant et lui offrir un soutien émotionnel. Une étude réalisée par Horwitz et collaborateur (2001) met en évidence l'importance des parents d'accueil et des soins qu'ils offrent aux enfants en besoin de protection. Les résultats de cette étude démontrent que les placements en famille d'accueil et l'implication des parents d'accueil a des effets positifs sur le développement des enfants. Cette étude met en évidence l'importance des parents d'accueil concernant le développement des enfants (Horwitz et coll., 2001). Selon Brown (2008), la relation entre les parents d'accueil est un facteur important pour la stabilité d'un placement. Les parents d'accueil ayant participé à l'étude

menée par Brown ont expliqué qu'une relation positive avec l'enfant d'accueil et leurs capacités de pouvoir répondre à leurs besoins contribuaient à une plus grande stabilité du placement. Les recherches mentionnées ci-dessus permettent de mettre en évidence l'importance des parents d'accueils ainsi que le rôle qu'ils peuvent jouer afin d'assurer une stabilité de placement. Cette recherche a pour objectif d'explorer le point de vue des parents d'accueil régulier concernant l'instabilité de placement et d'identifier les facteurs contribuant à l'instabilité des placements.

Ce mémoire est composé de cinq chapitres. Le deuxième chapitre constitue une recension des écrits concernant les interventions en matière de protection, notamment les placements en famille d'accueil. Le troisième chapitre est consacré à la méthodologie de l'étude. Par la suite, nous abordons les résultats de l'étude ainsi que l'interprétation des données. Pour conclure, le dernier chapitre sera consacré à la conclusion et les implications théoriques et pratiques de cette recherche.

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

Avant de nous pencher sur la problématique des perturbations de placements en famille d'accueil ainsi que l'expérience des familles d'accueil concernant ces perturbations, il est important de comprendre les interventions en matière de protection de l'enfance en Ontario, particulièrement dans le contexte actuel des placements en famille d'accueil. Les premières sections de ce chapitre situeront les placements dans le contexte plus large de la protection de l'enfance. Les sections qui suivent contextualiseront les concepts et les pratiques en matière de protection. En premier lieu, nous présenterons une définition de la maltraitance et le concept de l'intérêt de l'enfant. Par la suite, cette section présentera le contexte actuel des placements en famille d'accueil, ainsi que l'instabilité de ces placements et les répercussions des perturbations de placements.

1.1. Les principes d'intervention en protection de l'enfance

Cette section cherche à définir et contextualiser les interventions en protection de l'enfance afin d'offrir un aperçu global des interventions. Elle abordera les concepts de la maltraitance, le bien-être et le concept du meilleur intérêt de l'enfant en lien avec les placements en famille d'accueil comme intervention.

Dans un premier temps, selon l'article 37.2 de la loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (2018), un enfant est jugé en besoin de protection selon 15 principes qui entourent un thème principal, la maltraitance envers les enfants (Loi sur les services à l'enfance et à la famille, 2018). Tursz (2015) suggère que la maltraitance doit être abordée « à travers ce que la maltraitance nie : les besoins fondamentaux des enfants » (Tursz, 2015, p. 19). La loi identifie la maltraitance en référant à plusieurs types de violence, notamment la violence physique, psychologique, sexuelle, la négligence et autres envers les enfants. Il n'y a pas de définition précise de la maltraitance dans la loi. Cependant, si l'on considère que les conséquences de cette violence vécue par les enfants, il est

évident que la notion de l'intérêt de l'enfant et les besoins de l'enfant sont mis en danger (Tursz, 2015). Au sens large, la maltraitance repose sur la reconnaissance des besoins de l'enfant. Nous savons que la violence a des conséquences négatives sur le développement de l'enfant (Widom, 1997). Dans une situation de maltraitance, les besoins physiques, affectifs et éducatifs ne sont pas satisfaits, et par conséquent les enfants ont plus de difficulté à s'épanouir dans leur développement (Bunston et coll., 2016). Les services de protection interviennent auprès des enfants qui se retrouvent en situation de maltraitance et par conséquent jugés en besoin de protection par les services de la société de l'aide à l'enfance.

Dans un deuxième temps, les services de protection cherchent à assurer le bien-être des enfants qui se retrouvent dans une situation de maltraitance. Les services de protection de l'enfance en Ontario utilisent une échelle pour déterminer le bien-être des enfants. Cette échelle, nommée l'échelle d'admissibilité, permet aux travailleurs de prendre des décisions quant aux interventions nécessaires afin d'assurer le bien-être des enfants. Cette échelle repose sur des concepts de bien-être général tel que présenté par Jones, LaLiberté et Peicher (2015) dans leur article sur l'analyse des définitions du bien-être dans les services de protection. À cet égard, le bien-être des enfants en besoin de protection repose sur des théories reconnues, tel que la théorie sur la pyramide de Maslow et la théorie de l'attachement. La théorie de Maslow propose une hiérarchie des besoins selon une pyramide qui permet le développement d'une personne. À la base de la pyramide se trouvent les besoins physiologiques, suivis par les besoins de sécurité, d'appartenance, d'estime et d'accomplissement de soi (Lester, 2013). Les procédures et interventions des services de protection en Ontario, notamment le fait que les interventions aient pour but initial d'assurer la sécurité des enfants et par la suite ce centre sur la stabilité de l'enfant, reflètent la hiérarchie des besoins de la pyramide de Maslow. De plus, la théorie de l'attachement est également importante afin de

comprendre le bien-être des enfants. La théorie de l'attachement repose sur l'importance des liens formés entre un enfant et un parent et l'influence de ses liens sur le développement des enfants (Jones, LaLiberté & Piersher, 2015). Cependant, le concept du bien-être des enfants va au-delà des explications offertes par ces théories, et les chercheurs soulèvent le fait que ce concept inclut plusieurs facettes. Par exemple, dans l'article de Jones et collaborateur (2015), les chercheurs soulèvent le fait que les intervenants en protection effectuent une enquête sur le fonctionnement social, comportemental, émotionnel et cognitif, le développement et la santé physique (Jones, LaLiberté & Piechser, 2015). Ces aspects du bien-être sont également présents dans la loi sous la partie III, article 37.3 (Loi sur les services à l'enfance et à la famille, 2018). Ceci étant dit, l'échelle d'admissibilité, un outil standardisé, aide aux travailleurs dans le domaine de protection à choisir les interventions appropriées. Cependant, on peut se demander si l'échelle de bien-être aide véritablement les travailleurs. À ce sujet, une étude effectuée par Koster et collaborateurs (2009) auprès des services de protection en Ontario avait pour but d'évaluer l'efficacité de l'échelle sur les interventions des travailleurs. L'efficacité, dans cette étude, a été mesurée par les interventions des travailleurs et les services offerts aux enfants et aux familles. Les résultats de l'étude soulèvent le fait que l'échelle de bien-être n'avait aucun impact sur les visites à domicile, mais avaient des impacts sur la fréquence de l'implication des travailleurs. Plus spécifiquement, les travailleurs sont mandatés à compléter des visites régulières aux enfants. Cependant, la fréquence de ses visites dépend largement du bien-être de l'enfant et des inquiétudes de sécurité. Les enfants pour lesquels les travailleurs s'inquiétaient de leur bien-être ou leur sécurité était plus souvent visitée que ceux pour qui ces inquiétudes n'étaient pas présentes (Koster et coll., 1999) . De plus, ces cas avaient plus tendance à impliquer un superviseur ou d'autres travailleurs pour des interventions supplémentaires. Bref, l'échelle de bien-être utilisée par les chercheurs semble être efficace dans certains contextes, telle que les situations

qui requièrent plus d'intervention. Ce qu'il est davantage important de retenir est l'utilisation de cette échelle afin de déterminer les interventions, tel que les placements en famille d'accueil visant à assurer une telle stabilité, telle que décrite par les chercheurs mentionnés ci-dessus. Le concept du « meilleur intérêt de l'enfant » et l'effort d'assurer une sécurité viennent, en partie, valider les interventions dans le domaine de la protection de l'enfance, y compris l'utilisation de placements en famille d'accueil.

Dernièrement, comme mentionnées, les interventions en matière de protection cherchent à assurer le bien-être de l'enfant tout en prenant en considération leur « meilleur intérêt ». Lorsque les travailleurs doivent faire recours aux placements en famille d'accueil les placements doivent d'abord assurer le bien-être de l'enfant, mais doivent également être dans le meilleur intérêt de l'enfant. La loi sur la protection des enfants définit le concept du meilleur intérêt de l'enfant dans la section III, article 37.3. L'intérêt de l'enfant, un concept étroitement lié aux droits des enfants, régit les interventions des travailleurs dans le domaine de la protection de l'enfance. Comme mentionnée, la loi sur la protection de l'enfance en Ontario a pour objectif de promouvoir le meilleur intérêt pour l'enfant et d'assurer sa protection. Les objectifs principaux des services de protection s'attardent principalement à des aspects positifs du bien-être. Le mandat de cette loi, qui a pour but de promouvoir le bien-être des enfants, vient justifier les interventions dans le domaine de protection, notamment les placements des enfants en famille d'accueil. La loi, paradoxalement, n'offre pas de définition spécifique pour le concept de « meilleur intérêt pour l'enfant » ou « bien-être », mais repose sur des principes dont les travailleurs doivent prendre en considération lorsqu'ils prennent des décisions afin d'assurer que les interventions aient pour but de promouvoir le meilleur intérêt de l'enfant. La loi précise que l'intérêt de l'enfant est pris en considération lorsque les travailleurs considèrent le point de vue et les désirs des enfants. Dans le cas des peuples autochtones, l'accent est

mis sur la reconnaissance de l'importance de la culture autochtone dans le développement des enfants. Les travailleurs en protection doivent également prendre en considération l'état physique, mental, et émotionnel de l'enfant ainsi que la race, la religion, la culture, les handicaps, le pays d'origine de l'enfant. De plus, ils doivent reconnaître l'importance des liens biologiques avec la famille et reconnaître que retirer un enfant de son milieu peut avoir des effets sur l'enfant et l'importance de la continuité des soins. Cette définition du concept du meilleur intérêt de l'enfant englobe plusieurs des termes qui permettent de mieux comprendre les interventions effectuées par les travailleurs de protection ainsi que le cadre qui régit les pratiques dans le domaine. Les travailleurs sociaux doivent y adhérer et intervenir en fonction des principes présents dans la loi. Certes, ces concepts créent un cadre de référence qui influence les interventions des travailleurs dans le domaine de protection.

1.2 Les placements en famille d'accueil : contexte actuel

Il est estimé que, en 2013, 62,428 enfants étaient placés sous les soins du système de protection au Canada (Jones, Sinha & Trocmé, 2015). Malgré le fait que ces statistiques datent de quelques années, le nombre d'enfants placés sous les soins des services de protection augmente de manière continue (Jones, Sinha, & Trocmé, 2015). Pour les enfants qui sont placés sous les soins de l'état, la durée des placements varie selon la situation de la famille (Konijn et coll., 2019). Certains enfants finissent par retourner avec leurs parents biologiques, tandis que d'autres demeurent en famille d'accueil ou sont adoptés.

Il existe trois types de placements, soit les familles d'accueil de proximité, les familles d'accueil régulières et les foyers d'accueil. D'abord, les familles d'accueil de proximité sont définies par les chercheurs comme étant un placement avec un membre de la famille élargie ou un membre de la communauté, par exemple un voisin. La majorité du temps, ces placements sont faits auprès des membres de la famille de l'enfant, par exemple une tante ou une grand-mère (Ringuette, 2018). Les

familles d'accueil régulières sont des familles faisant partie d'une agence de placement ou inscrites comme famille d'accueil auprès des agences de protection qui ne présentent aucun lien de parentalité avec l'enfant, mais qui offrent leurs services comme parents dans le cas où un enfant est jugé en besoin de protection (Boyer & Noël, 2018). Ces familles doivent assister à de nombreuses formations, passer un examen selon les critères de la loi, et être enregistrées avec le ministère de l'Enfance comme famille d'accueil. Dernièrement, les foyers d'accueil sont une résidence dans laquelle les enfants peuvent être placés. Ces foyers sont souvent des foyers de groupes où il peut se retrouver plusieurs enfants. La famille d'accueil régulière est la méthode de placements la plus adoptée parmi les intervenants en protection de la jeunesse (Konijn et coll., 2019). Bien que les études démontrent l'importance des familles d'accueil de proximité, c'est à dire, placer un enfant avec un membre de sa famille ou un proche, plusieurs facteurs mènent à des difficultés qui par conséquent ne permettent pas aux travailleurs dans le domaine de protection de favoriser les placements en famille d'accueil de proximité. À ce sujet, les intervenants doivent faire appel aux familles d'accueil régulières pour combler les besoins de protection.

Les placements des enfants en famille d'accueil régulière sont un processus par lequel les enfants jugés en besoin de protection sont placés dans des foyers sous les soins d'un parent qui ne présente aucun lien de parenté, afin d'assurer une stabilité pour l'enfant et de promouvoir son bien-être (Konijn et coll., 2019). Néanmoins, certains placements connaissent des échecs, pour diverses raisons, qui d'ailleurs seront l'objet de ce mémoire. À cet égard, les enfants placés en famille d'accueil régulière connaissent plus de perturbation que les enfants placés en famille d'accueil de proximité (Perry et coll., 2012). Nous savons que les familles d'accueil de proximité, malgré qu'elles soient la méthode de placement le plus privilégié qui, entre autres, permet de conserver un environnement familial pour l'enfant, elle n'est pas toujours concevable. Ceci dit, les placements en famille d'accueil

régulière sont plus souvent utilisés (Andersen & Fallesen, 2015). Malgré tout, on peut se questionner sur les raisons pour lesquelles il existe plusieurs échecs de placement.

1.3 L'instabilité des placements

Des chercheurs ont tenté de définir les concepts « d'instabilité de placement » et « échec de placement » (Unrau et coll., 2010). À ce jour, il n'existe pas de définition universelle de ces concepts. Néanmoins, une recherche permet de se rendre compte qu'il y a des similarités parmi les différentes définitions de ces concepts. Tout d'abord, des chercheurs utilisent différentes définitions et terminologies pour décrire la problématique (Unrau et coll., 2010). Unrau et collaborateurs (2010) définit cette problématique en utilisant le terme « déménagement de placement », qui se concentre sous deux dimensions, soit les déplacements physiques et les placements dits psychologiques. Selon cette dimension, un échec de placement est défini par le déménagement physique d'un enfant d'une maison d'accueil à une autre. Selon les chercheurs, ceci inclut tous les déménagements d'un enfant, quelle que soit la durée du placement dans le foyer d'accueil. Similairement, Proch et Taber (1985) utilisent le terme « perturbation de placement » et le définissent en disant « *a placement disruption is an unplanned change in foster placement made in response to a demand for replacement by a child's caregiver* » (Proch & Taber, 1985, p. 309). À cet effet, malgré le manque de terminologie spécifique et universelle, les auteurs s'entendent sur le fait qu'il existe des instances où un enfant doit être déplacé et que ce déménagement est une situation inattendue et perturbante pour les enfants. Cette présente étude utilisera le terme « perturbation de placement » pour définir cette problématique. Ce choix de terme sera expliqué en détail dans la section traitant du cadre théorique et conceptuel. Comme mentionné ci-dessus, il existe plusieurs recherches sur le point de vue des enfants concernant cette problématique. À ce sujet, les études sur le sujet font légions et démontrent que le déménagement multiple des enfants a des effets néfastes sur leur bien-être (Rubin et coll., 2004; Strijker, Knorth, &

Knot-Dickscheit, 2008). Plus spécifiquement, les chercheurs semblent être en accord que lorsqu'un enfant vit plus que deux placements ceux-ci ont des effets sur le développement de l'attachement de l'enfant, le développement de l'autonomie, et le développement d'habiletés sociales de l'enfant (Proch & Taber, 1985). Ces effets découlent de la nature d'un déménagement pour un enfant. Certes, l'enfant est appelé à déménager d'une situation sociale familière et céder ses relations, tel que les relations avec les membres de la famille d'accueil ou des enseignants. Certains chercheurs définissent même cette perturbation comme étant une situation traumatisante, qui par conséquent pourrait reproduire dans certains cas le trauma initialement vécu par l'enfant (Aldgate & Hawley, 1986). Cependant, il semble y avoir un manque de recherche sur les effets d'une situation de perturbation de placement du point de vue des familles d'accueil. Nous y reviendrons, mais pour le moment, il nous semble pertinent d'aborder les différents facteurs contribuant à une perturbation de placement.

Selon une étude réalisée par Palmer (1996) sur l'instabilité des placements en Ontario, l'instabilité des placements de jeunes en familles d'accueil a longtemps été une inquiétude pour les travailleurs sociaux. D'ailleurs, l'intérêt pour cette problématique relève des premières études réalisées par Mass et Engler lors des années 1970 (Unrau et coll., 2010). De nos jours, les études démontrent qu'environ 56 % des jeunes sous les soins du système de protection en Ontario vivent trois placements ou plus lorsqu'ils sont en famille d'accueil pour plus de quatre ans (Palmer, 1996). Selon Khoo et Skoog (2014), ce phénomène se produit dans la plupart des pays occidentaux. Selon les auteurs, la littérature sur le sujet démontre qu'environ 20-40 % des placements font échec. On peut donc se questionner sur la raison d'être de ces perturbations de placements. Justement, plusieurs auteurs relèvent cette problématique comme étant paradoxal puisque l'objectif des placements est d'assurer une stabilité aux enfants, mais en réalité ceci n'est pas toujours le cas (Palmer, 1996; Unrau et coll., 2010).

1.3.1 Les facteurs contribuant à l'instabilité des placements

Nous savons que les enfants placés en famille d'accueil vivent des périodes d'instabilité. Brown et Bednar (2006) ont identifié quatre thèmes afin de comprendre les facteurs contribuant à un échec de placement du point de vue des parents d'accueil. Les thèmes identifiés sont : (1) les facteurs en lien avec les enfants (2) les facteurs en lien avec le parent d'accueil (3) les facteurs concernant la relation entre l'enfant et le parent d'accueil et (4) les facteurs externes. À cet égard, plusieurs auteurs expliquent qu'il existe plusieurs facteurs et qu'il s'agit d'une problématique complexe (J.D. Brown & Bednar, 2006). L'étude soulève, également, neuf sous-thèmes dont les suivants : le placement pose un danger à la famille, l'enfant n'est pas en mesure de s'adapter au placement, les comportements de l'enfant, les besoins complexes de l'enfant, des problèmes avec l'agence de placement, la perturbation comme dernier recours, des changements de circonstances, la santé et le manque de soutien communautaire. L'étude de Brown et Bednar (2006) permet de mettre en évidence qu'il existe une panoplie de raisons pour lesquelles il se produit des perturbations de placement. Parallèlement à Brown et Bednar (2006), d'autres chercheurs ont pu identifier des causes spécifiques des perturbations de placement. Entre autres, certaines recherches démontrent que le comportement de l'enfant est un facteur largement associé avec les perturbations de placement par les chercheurs (Aldgate & Hawley, 1986; Mnisi & Botha, 2016). De plus, l'âge semble également être un facteur significatif dans l'instabilité des placements. Plus spécifiquement, les recherches démontrent que plus un enfant est âgé, plus il est à risque de vivre une perturbation de placement (Mnisi & Botha, 2016). L'étude d'Aldgate et Hawley soutient les thèmes abordés dans l'étude de Brown et Bednar (2006), en identifiant des facteurs à la fois associés à l'enfant, par exemple les comportements de l'enfant, mais également certains facteurs associés aux parents d'accueil, tels que des situations de divorce ou de stress. Le thème de « facteurs externes » tel qu'abordé par Brown et Bednar (2006) est exploré

plus en détail dans une étude par Brown (2008). Selon cette étude, les placements d'enfants vivent moins de perturbation lorsque les parents d'accueil ont des ressources de soutien à leurs dispositions, telles que des formations. Ceci étant dit, les perturbations de placements ont plusieurs répercussions sur les enfants et les familles d'accueil.

1.3.2 Les répercussions des perturbations des placements

Les recherches démontrent qu'il y a un lien entre la stabilité des placements et le bien-être des enfants (Rubin et coll., 2004; Rubin, O'Reilly, Luan, & Localio, 2007). L'instabilité peut contribuer au développement de nombreuses difficultés pour les jeunes. Nous savons que la période de l'enfance est une des périodes critiques pour le développement optimal des enfants. À cet égard, les perturbations de placements peuvent avoir des effets négatifs sur le développement des enfants (Healey & Fisher, 2011). Les difficultés identifiées par plusieurs chercheurs peuvent être classées parmi les trois catégories suivantes : des difficultés au niveau comportemental, social et cognitif (Jacobsen et coll., 2013). Cette section cherchera à mettre en évidence l'importance des études sur l'instabilité des placements. Les conséquences qui seront mentionnées permettront de contextualiser l'impact de l'instabilité. La contextualisation des impacts met, de plus, en évidence un besoin de développer de nouvelles connaissances sur le sujet. En ce qui trait au plan comportemental, les enfants vivant une instabilité sont plus à risque de présenter des séquelles au niveau de la santé mentale. Une étude par Rubin et collaborateurs (2007) démontre que les enfants ayant vécu une perturbation de placement présentaient plus de trouble de comportement qu'avant le placement. L'étude souligne que les enfants ayant vécu une perturbation présentaient environ 36 % à 63 % plus de comportements déviants. Similairement, une autre étude effectuée par Rubin et collaborateurs en 2004 démontre que l'instabilité des placements s'agit d'un facteur de risque concernant la santé mentale des enfants placés. Les résultats de cette étude permettent de mettre en évidence le lien entre la santé mentale et

les perturbations de placements. L'article souligne que les enfants ayant vécu plus d'un placement étaient plus à risque de souffrir d'un trouble mental et faisaient plus recours aux services de santé mentale offerte par les agences de protection. De plus, Strijker et collaborateurs (2008) soulève que les perturbations de placements ont également des effets sur le développement social d'un enfant. Un élément sur le plan social qui est largement affecté par l'instabilité des placements est l'attachement et la capacité de développer des liens sociaux. Ils soulèvent le fait que les enfants qui vivent des déplacements fréquents perdent souvent les liens d'attachement qui se sont créés et doivent développer de nouveaux liens lors d'un autre placement. Les auteurs appuient ces propos en disant que l'enfant doit s'adapter à nouveau à un nouvel environnement physique, les nouveaux règlements, la communauté et l'environnement social (Strijker et coll., 2008). Proch et Taber (1985), considère la nécessité de s'adapter à nouveau comme un facteur perturbateur pour le développement de l'enfant (Proch & Taber, 1985; Strijker et coll., 2008). D'autre part, une étude menée par Ptacek (2012) suggère que les enfants placés en famille d'accueil sont exposés à des situations stressantes qui contribuent à une déficience du développement cognitif et émotionnel (Ptacek, 2012).

Les perturbations de placement peuvent également avoir des répercussions sur les familles d'accueil. Les études démontrent que les familles peuvent ressentir un stress élevé et des sentiments de culpabilité de ne pas être en mesure d'assurer une stabilité pour l'enfant (Santen, 2015). Certains chercheurs suggèrent que les parents d'accueils pourraient éprouver des sentiments de deuil suite à la fin d'un placement. De plus, les parents d'accueil peuvent vivre une détresse accrue lorsque leurs attentes concernant les placements en famille d'accueil sont invalidées (Valentine et coll., 2019). Finalement, les parents d'accueil peuvent également ressentir des sentiments d'incertitude concernant leurs habiletés à offrir leurs services de parents d'accueil. Dans une étude menée par Valentine et collaborateur (2019) sur l'expérience des parents d'accueil suite à une perturbation de placement, les

parents d'accueil participant à l'étude ont dévoilé qu'ils se rassuraient de leurs habiletés parentales et leur capacité d'assurer un environnement stable pour un enfant jugé en besoin de protection. Malgré ces connaissances les répercussions de l'instabilité des placements sur les parents d'accueils sont peu abordées dans la littérature actuelle. À cet égard, cette étude cherche d'abord à approfondir et à développer de nouvelles connaissances sur les facteurs contribuant à l'instabilité des placements en famille d'accueil régulière, mais également de permettre aux parents d'accueil d'exprimer leurs vécus concernant ces instabilités incluant les répercussions de ces derniers sur les parents d'accueil. Certes, les répercussions mentionnées ci-dessus ne constituent pas une liste exhaustive des répercussions possibles. Toutefois, ce bref aperçu nous permet de prendre connaissance de l'impact des ruptures de placement à la fois sur les enfants et sur les parents d'accueil et l'importance d'aborder les perturbations de placement.

Conclusion

En conclusion, plusieurs enfants impliqués avec le système de protection sont placés en famille d'accueil. Cette revue littéraire permet de mettre en évidence que les placements en famille d'accueil comprennent plusieurs éléments. Entre autres, les familles d'accueil sont utilisées comme moyen d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants. Malgré l'objectif des placements en familles d'accueil, soit assuré la sécurité des enfants, ils existent des instances de perturbation. Ces perturbations peuvent avoir des séquelles négatives sur les enfants. Cette recherche tente de donner la voix aux parents d'accueils afin qu'ils puissent partager leurs expériences avec les perturbations. Ces partages nous permettront de nous éduquer sur la réalité des parents d'accueil. La section qui suit présentera le cadre théorique et les concepts sur lesquelles repose cette recherche.

CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

Ce deuxième chapitre consiste en la présentation du cadre conceptuel et des cadres théoriques qui sont utilisées pour l'analyse des résultats. Cette section cherchera d'abord à expliquer le concept des perturbations de placements, sa définition et son développement. De plus, deux approches théoriques seront présentées, leur pertinence ainsi que la façon dont ces cadres seront adaptés au sujet de mémoire soit les perturbations de placement.

Perturbations de placement

À ce jour, il n'existe pas de définition universelle des concepts entourant la perturbation des placements en famille d'accueil. Néanmoins, ce mémoire utilisera le concept de « perturbation de placement », tel que défini par Proch et Taber (1985), afin de comprendre les perspectives des parents d'accueil sur la question. Plus spécifiquement, dans le cadre de cette étude le terme sera défini par un changement physique non planifié dans le placement d'un enfant au sein d'un foyer d'accueil suite à la demande d'une partie impliquée, telle que définie par Unrau et collaborateurs (2010). Le terme parti impliqué dans un placement inclura les enfants, les parents biologiques, les parents d'accueil, ou l'agence de placement. Le terme « perturbation de placement » offre une connotation plus positive qu'« échec de placement ». Il permet d'éviter de poser des jugements ou d'utiliser un terme qui pourrait être stigmatisant pour les familles. De plus, tel que mentionné, la pyramide de Maslow, une théorie qui cherche à expliquer la hiérarchie des besoins, est souvent abordée dans les études concernant les placements des enfants en famille d'accueil (Proch & Taber, 1985; Strijker et al., 2008). Cette théorie est pertinente puisqu'elle permet de définir l'objectif des placements, soit d'assurer le bien-être et la stabilité des enfants. À ce sujet, les familles d'accueil ont comme objectif principal d'assurer un environnement qui permet de répondre aux besoins de base d'un enfant. Selon la théorie, et ce qui est le cas en famille d'accueil, lorsque les besoins de base sont comblés, les autres

besoins de l'enfant peuvent être satisfaits, plus spécifiquement, les besoins de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi, et d'accomplissement. Cependant, lorsqu'une perturbation de placement se produit, ce dernier n'est pas possible. À cet égard, il est important de prendre connaissance des raisons d'être des perturbations de placement avec l'objectif de pouvoir mieux répondre aux besoins des enfants sous les soins des agences de protection.

L'approche écologique

De plus, cette étude se basera sur l'approche écologique telle que définie par Bronfenbrenner en 1979 afin d'analyser les familles d'accueil comme un système ayant un rôle fondamental pour la stabilité de l'enfant. Cette approche est « fondée sur l'idée selon laquelle l'individu est situé dans un environnement composé d'un ensemble de systèmes interdépendants » (Boulanger, 2014, p.190). En outre, Bronfenbrenner met en évidence l'importance de l'environnement sur le développement humain en disant « *the ecology of human development is the scientific study of the progressive, mutual accommodation, throughout the life span, between a growing human organism and the changing immediate environments in which it lives, as this process is affected by relations obtaining within and between these immediate settings* » (Bronfenbrenner, 1977, p. 513). Cette approche suggère que le développement de l'individu est régi par son interaction avec cinq niveaux du système écologique (Paquette et Ryan, 2001). Les systèmes sont également interreliés. Les cinq systèmes définis par Bronfenbrenner sont : le microsystème, le mésosystème, l'exosystème, le macrosystème et le chronosystème (Härkönen, 2007). Le microsystème est le système le plus proche de l'enfant et contient les structures avec lesquelles l'enfant est directement en contact. De plus, selon l'approche le microsystème « *is a pattern of activities, roles, and interpersonal relations experienced by developing person in a given face-to-face setting with particular physical and material features, and containing other persons with distinctive characteristics of temperament, personality, and systems of*

belief » (Härkönen, 2007, p. 7). Ce système englobe les relations et les interactions qu'un enfant a avec son entourage personnel tel que la famille, les pairs, le personnel scolaire, etc. Le deuxième niveau de système, le mésosystème, est défini comme une interaction entre les différents microsystèmes présents. Plus spécifiquement, ce niveau des systèmes représente les liens qui sont formés entre les microsystèmes, par exemple, les interactions et le développement des liens entre la famille, tel qu'un parent biologique, et un parent d'accueil. Le troisième niveau de système, l'exosystème, représente un système social plus large dans lequel l'enfant n'a pas d'interaction directe, mais qui a un impact sur le développement de l'enfant en interagissant avec certaines structures de son microsystème (Paquette et Ryan, 2001). Par exemple, la relation que l'enfant se forme entre le domicile et le lieu de travail du parent d'accueil. Le macro système est le quatrième niveau dans l'approche écologique. Ce système est composé d'un modèle plus global des micro-, méso- et exosystèmes qui englobent une culture, une sous-culture ou d'un contexte social en particulier. Ce système fait référence aux systèmes de croyances, aux ressources, styles de vie, parcours de vie et modèles d'échanges sociaux qui sont intégrés dans chacun de ces systèmes (Härkönen, 2007; Paquette et Ryan, 2001). Dernièrement, le chronosystème implique un élément temporel. Notamment, ce système englobe la dimension du temps en ce qui concerne les environnements de l'enfant. Les éléments présents dans ce système peuvent être externes, tels que le moment du décès d'un parent, ou interne, comme les changements qui surviennent avec le vieillissement d'un enfant (Paquette et Ryan, 2001).

Toute considérée, la stabilité du placement d'un enfant dans un foyer d'accueil dépend, largement, des différents acteurs impliqués, soit l'enfant, la famille biologique, la famille d'accueil, le système de protection, et l'agence de placement (Palmer, 1996). Une approche écologique nous permet d'adopter une vision de la problématique à plusieurs niveaux et de mieux comprendre

l'importance d'une approche dite inclusive afin d'assurer la stabilité d'un placement. Comme il est suggéré par Bronfenbrenner, en disant que les systèmes qui font partie de l'environnement d'un individu sont interdépendants, l'interrelation entre les systèmes impliqués dans le processus d'un placement est primordiale afin d'assurer la stabilité. Justement, ceci est abordé par Palmer (1996) dans son article portant sur « la pratique inclusive » et la stabilité des placements. Palmer suggère qu'il est important pour les différents acteurs de collaborer afin d'assurer une certaine stabilité (Palmer, 1996). Piel et collaborateur (2016) abordent, également, l'importance de considérer l'approche écologique afin d'analyser le système de protection, notamment les familles d'accueil en disant « *as described through the ecological systems theory, foster families function in relation to broader and cultural contexts, and the meaning people assign to their experiences in these contexts has a significant impact on their decisions and well-being* » (Piel et al., 2017, p. 1036). Sur ce, la perspective des parents d'accueil est peu étudiée et abordée dans la littérature actuelle. Il serait donc important d'obtenir leur point de vue afin de favoriser une perspective plus inclusive, c'est à dire, une collaboration entre les différents membres impliqués et ayant pour but d'assurer la stabilité de l'enfant. Bref, cette approche permet de mettre en évidence les facteurs environnementaux et suggère que ceux-ci sont essentiels au développement.

L'analyse phénoménologique interprétative

Cette étude adopte une analyse phénoménologique interprétative (API) afin de comprendre et d'analyser le vécu des parents d'accueil. Cette analyse est reconnue comme étant la méthode d'analyse privilégiée pour comprendre les vécues et les expériences des participants (Hefferon & Gil-Rodriguez, 2011). Ceci est appuyé par Antoine et Smith (2017) dans leur article sur cette méthode; les auteurs soutiennent que « l'analyse interprétative phénoménologique permet au chercheur d'explorer l'expérience de participants [et] le sens qu'ils donnent à leur expérience » (Antoine &

Smith, 2017, p. 2). Dans ce mémoire, cherchant à mieux comprendre comment les parents d'accueils conçoivent les perturbations de placement, cette analyse nous permettra de mieux comprendre leurs vécus en adoptant une analyse qui met l'accent sur l'interprétation personnelle du vécu. L'objectif principal de l'API est d'explorer comment les individus créent leurs propres sens des événements vécus. Cette analyse a été développée pendant les années 1990 et est devenue une des méthodes d'analyse les plus dominantes pour les recherches qualitatives (Antoine & Smith, 2017; Hefferon & Gil-Rodriguez, 2011). L'approche tire ses racines dans les fondements phénoménologiques puisque l'analyse implique un examen détaillé de la vie du participant. De plus, il tente d'explorer l'expérience personnelle et s'intéresse à la perception personnelle de l'individu concernant un objet ou un événement (Smith & Osborn, 2007). Antoine et Smith (2017) rajoutent que cette analyse découle des travaux de Husserl qui « défendait le principe d'une analyse des phénomènes tels qu'ils apparaissent à la conscience » (Antoine & Smith, 2017, p. 5). Bref, le cœur de cette analyse s'installe dans la croyance que l'individu n'est pas considéré comme « un réceptacle passif d'information » (p.6) et se forme une interprétation de leurs vécus.

En conclusion, cette revue de la littérature permet de mieux contextualiser la question de recherche pour ce mémoire. De plus, elle permet de prendre connaissance de plusieurs facettes de la problématique, plus spécifiquement l'historique des services de protection en Ontario, les interventions en protection, les familles d'accueil, ainsi que les perturbations de placement. Les facteurs d'instabilité et les répercussions d'une perturbation sur les enfants et les familles d'accueil mettent en évidence la nécessité d'approfondir nos connaissances sur le sujet. Étant donné qu'il y a une pénurie de famille d'accueil en Ontario, il serait primordial, de mieux comprendre cette problématique afin d'améliorer la qualité de service offert. Cette compréhension approfondie pourrait également contribuer à une augmentation des taux de succès des placements en famille d'accueil.

C'est-à-dire, il s'avère pertinent d'approfondir nos connaissances sur cette problématique afin de mieux répondre aux besoins des familles et des enfants qui se retrouvent dans une situation de vulnérabilité. Ce mémoire cherche donc à comprendre l'expérience des familles d'accueil et cherche également à offrir des pistes de solutions afin d'assurer une plus grande stabilité des placements. Tandis que certains sujets, de nos jours, sont vus comme étant « plus pertinents » pour la société et les professionnelles, les jeunes faisant partie du système de protection sont souvent « oubliés » par notre société. Depuis les dernières années, par exemple, on s'aperçoit qu'il y a une croissance d'article sur l'amélioration de la santé mentale des jeunes, mais un décroissement d'intérêt pour la pénurie de famille d'accueil et la protection des jeunes. Le chapitre qui suit sera consacré à présenter la méthodologie sur laquelle se reposera cette recherche.

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

Cette étude explore le point de vue des parents d'accueil régulier concernant l'instabilité de placement et d'identifier les facteurs contribuant à l'instabilité des placements. . Il a donné la parole aux parents d'accueil et leur permettre de partager leur expérience. Cette recherche vise une meilleure compréhension de la manière dont les parents d'accueil conçoivent les perturbations de placements. De plus, cette recherche vise également à identifier certains facteurs menant à une perturbation de placement. Ce chapitre abordera la méthodologie de la recherche.

3.1 Approche méthodologique

L'approche méthodologique est qualitative, avec entretiens semi-dirigés. L'entretien est « une méthode de recueil d'information consistant en un échange entre l'enquêteur et une personne au cours duquel cette dernière est invitée à s'exprimer à propos de l'objet de recherche et son rapport à cet objet » (Van Campenhoudt et coll., 2017, p. 380). Les entretiens ont été menés auprès des individus directement touchés par la problématique, ils permettent de considérer le vécu des parents d'accueil. Cet échange permet au chercheur d'explorer le point de vue des participants et permet aux individus participants à la recherche de s'exprimer sur un sujet donné (Baribeau et Royer, 2012). À ce sujet, « l'entretien individuel, plus que tout autre dispositif, permet de saisir, au travers de l'interaction entre un chercheur et un sujet, le point de vue des individus, leur compréhension d'une expérience particulière, leur vision du monde, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage sur un objet donné » (Baribeau & Royer, 2012, p. 27), cette exploration de l'expérience des individus est, d'abord, particulière et davantage possible à l'aide des entretiens.

L'entretien semi-structuré est « une technique de collecte de données qui contribue au développement de connaissances » (Imbert, 2010). Selon Imbert (2010), cette méthode permet de

recueillir des informations afin de comprendre la problématique du point de vue des participants. Puisque ma question de recherche porte sur la manière dont les parents d'accueil conçoivent les perturbations de placement d'enfant sous leurs soins, cette technique, qui nous a permis d'obtenir leur point de vue de manière directe et a été favorable à une approche phénoménologique. Les entrevues semi-dirigées permettent aux chercheurs d'orienter les entretiens tout en accordant une liberté aux participants d'offrir leurs points de vue et compréhensions de la problématique. De plus, les entrevues semi-dirigées sont efficaces lors des études cherchant à développer une nouvelle connaissance sur un sujet peu connu (Mayer et coll., 2000).

3.2 Échantillon et stratégie de recrutement

L'échantillon envisagé pour cette recherche est de trois à cinq parents d'accueil dans la région d'Ottawa ayant vécu une perturbation de placement dans les cinq dernières années. Les parents d'accueil qui participeront dans cette recherche doivent avoir vécu une perturbation de placement, c'est-à-dire un changement physique non planifié concernant le placement d'un enfant au sein d'un foyer d'accueil suite à la demande d'une partie impliquée. Les critères d'inclusion pour l'échantillon de cette recherche, sont les suivants : les participants doivent a) être parent d'accueil, b) avoir vécu une perturbation de placement dans les cinq dernières années d'un enfant âgé de 7 à 18 ans c) est confortable à communiquer en anglais ou en français.

Le recrutement pour cette recherche a été fait auprès d'une agence de placement de familles d'accueil dans la région d'Ottawa. Cette agence ne sera pas nommée dans cette recherche afin de préserver la confidentialité des familles d'accueil et de l'agence. Cet organisme a comme mission d'offrir et promouvoir le bien-être des individus sous leurs soins et également d'offrir un soutien, une supervision, et des formations pour les familles d'accueil inscrites avec leurs services. Cette agence est mandatée par le Ministère de l'Enfance afin d'offrir des services résidentiels pour les enfants et

les mineurs sous la loi sur les services à l'enfance et à la famille (2018). L'agence a plusieurs familles d'accueil, ce qui permet le placement des enfants jugés en besoin de protection. Afin de recruter les participants, des affiches électroniques, francophone et anglophone, ont été créées afin de faire appel aux participants potentiels (voir Annexe A). Cette affiche sera distribuée par le secrétariat de l'agence afin de minimiser le risque de sentiments de culpabilité si les parents d'accueil choisissent de ne pas participer à l'étude, car la distribution de l'affiche par l'entremise des intervenants pourrait mettre de la pression induite sur les familles de participer à la recherche. Cette affiche décrit l'objet de recherche ainsi que ses objectifs. De plus, elle présente les critères d'inclusion des participants, ainsi que mes coordonnées, afin que les familles d'accueil puissent me contacter s'ils désirent participer à la recherche ou en apprendre davantage sur le projet.

3.3 Profil des participants

Les trois parents d'accueil ayant contribué à cette recherche ont été interviewés dans la région d'Ottawa par téléphone. Les participants ont répondu à un questionnaire (voir Annexe B) afin de ramasser des données sociodémographiques. Il est à préciser que des pseudonymes ont été employés et des caractéristiques identitaires des participantes ont été modifiées dans le but de préserver la confidentialité de ceux-ci.

Julie

Julie s'identifie comme femme francophone. Elle est âgée entre 35 et 44 ans. Elle travaille à temps plein en plus d'offrir ses services en tant que parent d'accueil. Elle a environ cinq ans d'expérience comme parent d'accueil et a accepté entre 10-12 enfants sous ses soins, dont la majorité étaient âgés entre 12 et 14 ans.. Elle a des enfants biologiques, est mariée et offre ses services au côté de son mari qui est également parent d'accueil. Elle a suivi plusieurs formations depuis qu'elle est parents d'accueil.

Catherine

Catherine s'identifie comme femme anglophone. Elle est âgée entre 35 et 44 ans. Elle travaille à temps plein en plus d'offrir ses soins comme parents d'accueil. Elle a environ sept ans et demi d'expérience et a accepté environ 40 enfants lors de sa carrière comme parent d'accueil, dont la majorité étaient âgés entre zéro et six ans. Elle est mariée et a des enfants biologiques. Elle a suivi quelques cours sur la santé mentale, la discipline et l'attachement lors de sa formation comme parent d'accueil.

Adrien

Adrien s'identifie comme homme anglophone. Il est âgé entre 35 et 44 ans. Il n'occupe pas d'emploi autre que parent d'accueil. Il est parent d'accueil au côté de sa conjointe. Il est parent d'accueil depuis les derniers sept ans et a servi plus de 35 jeunes sous ses soins comme parent d'accueil, dont la majorité étaient âgés entre zéro et six ans. Il a aussi accepté des adolescents lors de son parcours comme parent d'accueil. Adrien a suivi plusieurs formations sur divers sujets en tant que parent d'accueil.

Caractéristiques des participants

Pseudonymes	Sexe	Âge	Années d'expérience	Nombre d'enfants desservies	Regroupement familial	Éducation
Julie	Femme	35-44 ans	5 ans	10-12ans	Famille nucléaire	Diplôme secondaire
Catherine	Femme	35-44 ans	7 ans et demi	40 enfants	Famille nucléaire	Diplôme secondaire
Adrien	Homme	35-44 ans	7 ans	35-40 enfants	Famille nucléaire	Certificat collégial

3.4 Processus d'entrevue

Les participants ont été invités à participer à un entretien d'environ une heure et demie au cours duquel ils ont répondu à des questions concernant leurs expériences en lien avec une

perturbation de placement. Dans le contexte actuel du virus COVID-19, les entrevues ont été menées à l'aide d'un logiciel de téléconférence ou par téléphone afin d'assurer la sécurité du chercheur et des participants impliqués. L'entrevue a commencé en signant le formulaire de consentement de manière électronique. Un guide d'entrevue a été rédigé préalablement et a été utilisé afin d'orienter la discussion sur les perturbations de placement (voir Annexe C). Néanmoins, les discussions n'ont pas été limitées aux pistes de discussion préétablies. Certains termes abordés lors des entrevues sont les suivants : la perception du rôle de parent d'accueil, la perturbation comme événement marquant, facteurs menant à la perturbation de placement, et opinion sur la prévention des perturbations en lien avec leur expérience. Suite à l'entretien, les participants ont eu accès à une liste de ressources communautaires qu'ils pouvaient consulter au besoin.

3.5 Analyse des données

Les entrevues ont été enregistrées avec le consentement du parent d'accueil et ont subséquemment été transcrites sous forme de verbatim afin de faire l'analyse du contenu des entrevues. La méthode d'analyse privilégiée pour cette étude est l'analyse inductive. De manière générale, l'analyse est « un effort intellectuel, constant, intuitif et naturel, visant à trouver un réarrangement pertinent des données pour les rendre compréhensibles, globalement, compte tenu d'un problème pratique ou théorique qui préoccupe le chercheur » (Paillé et Mucchielli 2003, dans Namian, 2019). Ce mémoire cherchera à attribuer une signification manifeste des résultats, c'est-à-dire qu'elle « consiste à dégager le sens que l'acteur a construit à partir de sa réalité et vise ainsi à comprendre le sens que l'acteur projette sur le monde » (Namian, 2019). À ce sujet, il s'agit d'une mise en ordre des données recueillies afin de transmettre une compréhension de celles-ci.

L'analyse inductive se fait à partir du contenu manifeste présent dans les entretiens, c'est-à-dire que l'analyse s'est faite à partir des informations partagées par les participants lors des entrevues

afin d'offrir une compréhension des données. Selon Paillé et Mucchielli (2003), citée dans Blais et Martineau (2006), une analyse des données qualitatives se fait en trois étapes : (1) la phase de transcription-traduction (2) la phase de transposition-réarrangement et (3) la phase de reconstitution-narration. La première étape, s'agit de retranscrire les entrevues effectuées. Comme précédemment mentionné cette tâche a été facilitée par des enregistrements audio. La deuxième étape s'agit du réarrangement et de la reconstitution de la narration. Le réarrangement s'agit d'une étape importante pour l'identification de thème présent dans les entrevues. Selon Blais et Martineau, cette étape se fait à partir d'une analyse inductive. Ils définissent l'analyse inductive comme « un ensemble de procédures systématiques permettant de traiter des données qualitatives, ces procédures étant essentiellement guidées par les objectifs de recherche » (Blais & Martineau, 2006, p. 3). Elle s'appuie sur différentes stratégies, par exemple la codification. La codification et la recherche de thématique se font à partir des données brutes. Selon Paillé et Mucchielli (2003) cité dans Blais et Martineau (2006), une catégorie est définie comme une production textuelle permettant d'identifier un phénomène donné. Il s'agit d'une analyse thématique du contenu des données. Suite à la transcription des entrevues, la codification a été complétée par une lecture attentive des données. Cette lecture a permis d'identifier certains points communs entre les entrevues afin de pouvoir suggérer une compréhension. Les catégories et thèmes ressortis lors de l'analyse des données ne sont pas préalablement définis et proviennent entièrement des entretiens effectués.

3.6 Considérations éthiques

Les participants ont signé un formulaire de consentement avant de compléter les entrevues. Ce formulaire de consentement détaillait les objectifs de l'étude ainsi que l'implication des participants. De plus, il y avait une section du formulaire dédiée à l'enregistrement audio des entrevues. Nous avons demandé aux participants de lire et signer le formulaire de consentement lors

de la rencontre de l'entrevue. Les participants ont pu poser des questions s'ils avaient besoin de clarification sur le contenu du formulaire, entre autres en ce qui concernait l'implication de la participation et les objectifs de l'étude. Le formulaire contenait également une section qui stipulait que les participants se réservent le droit de retirer leur consentement à tout moment de l'étude. De plus, le formulaire a ainsi permis au chercheur d'identifier les risques aux participants. Dans le cas de cette recherche, un risque identifié est la possibilité d'évoquer certains sentiments chez l'individu. La perturbation des placements est un sujet sensible qui pourrait évoquer des sentiments, par exemple, de culpabilité, de tristesse, et de honte. Néanmoins, certaines mesures ont été mises en place afin d'offrir un soutien aux participants. Une des mesures mises en place est la distribution d'une liste de ressources communautaire pour un soutien additionnel si le parent d'accueil croit qu'il serait nécessaire. Ces mesures ont, également, été détaillées dans le formulaire de consentement signé par les participants qui se retrouve en annexe de ce document (voir Annexe D). Malgré les risques possibles concernant la participation des parents d'accueil, cette étude a offert un espace aux parents d'accueil qui ont connu une perturbation de placement de partager leurs expériences sans crainte d'être jugés. De plus, l'entretien a pu permettre aux participants de prendre conscience que les perturbations de placement en famille d'accueil ne sont souvent pas dues à des facteurs individuels, mais qu'il existe de nombreux facteurs sociaux, politiques et culturels qui contribuent à de telles expériences.

3.6.1 Considération éthique lors de l'analyse des données

Dans l'optique de protéger l'identité des participants, un pseudonyme a été utilisé pour remplacer le nom du participant lors de la publication des résultats et seuls le chercheur et son superviseur ont eu accès au code reliant leur nom au pseudonyme. Comme mentionnée, l'agence dans laquelle nous avons recruté les participants ne sera pas nommée dans cette recherche afin de préserver

la confidentialité des familles d'accueil et de l'agence. De plus, certaines données qui pourraient identifier les participants, par exemple, des informations personnelles telles que le sexe, l'âge des parents d'accueil ou des enfants, des informations personnelles des expériences concernant la répartition des placements seront modifiées en conséquence afin de préserver l'anonymat des participants. Une manière dont cette étude cherchera à protéger l'anonymat des participants est de présenter les données de manière plus large. Par exemple, nous utiliserons des groupes d'âge plutôt que des âges spécifiques lorsqu'on présente les données dans les sections suivantes.

3.7 Limites de la recherche

Bien que cette recherche qualitative présente plusieurs bénéfices, elle comporte certaines limites. Dans un premier temps, l'utilisation des entrevues semi-dirigées peut mener à des difficultés puisqu'il est difficile de déterminer comment les participants réagiront aux questions et thèmes préparés pour l'entrevue. Selon Van Campenhout et collaborateurs (2017), la souplesse des entrevues semi-dirigées est parfois un défi pour les participants. Les auteurs soulèvent le fait que certains individus ont de la difficulté avec un manque d'orientation. De plus, les questions ouvertes sont plus difficiles à analyser, elles nécessitent une certaine méthode d'analyse qui sera expliquée en détail dans la section qui suit. D'autre part, la taille de l'échantillon, c'est à dire, quatre à six participants, pose des défis quant à la généralisation des données. Bien que cette étude vise à produire de nouvelles connaissances, ces derniers ne peuvent pas être généralisés. À ce sujet, une autre limite de cette étude est qu'elle cherche uniquement à produire des connaissances concernant le point de vue des familles d'accueil régulières. Le point de vue des enfants, des foyers de groupes, et les parents d'accueil de proximité ne sont pas considérés pour cette étude malgré le fait qu'ils vivent également certaines difficultés, voire même des perturbations. Autrement, il serait également important de connaître le point de vue des intervenants en protection et leurs perspectives concernant les perturbations de

placement. Malgré l'importance d'aborder ces différentes perspectives, les paramètres actuels de l'étude ne permettent pas d'analyser ces derniers.

CHAPITRE 4 : RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats d'analyse qui se sont dégagés des propos des participants. Ces derniers ont partagé leurs connaissances et leurs expériences à l'égard des perturbations de placements. Ce chapitre cherchera à comprendre l'expérience des parents d'accueil en lien avec les perturbations de placement et les facteurs menant aux perturbations de placement. Quelques caractéristiques sociodémographiques et un aperçu de la trajectoire de vie de chaque participante ayant pris part à l'étude seront décrits avant la présentation des résultats.

À la lumière de l'analyse, trois grands thèmes ont été identifiés. Le premier thème se concentre sur l'expérience personnelle des parents d'accueil en lien avec une perturbation de placement. Le deuxième thème fait référence aux facteurs qui contribuent à une perturbation de placement selon la perception et l'expérience des parents d'accueil. Le troisième thème se concentre sur les représentations et les pressions sociales ressenties par les parents d'accueil en lien avec les perturbations de placement.

4.1 Expériences personnelles de parents d'accueil en lien avec les parents d'accueil

Ce premier thème permet de mettre en lumière la compréhension et l'expérience personnelle des parents d'accueil à l'égard des perturbations de placement. Ce premier thème d'analyse est divisé en trois sous-catégories soit la motivation des parents d'accueil, leur compréhension du phénomène de perturbation de placement, et les émotions qui surviennent lors des perturbations de placement.

4.1.1 Motivations à devenir parents d'accueil

Lors des entrevues, les participants ont exprimé les raisons pour lesquelles ils sont devenus parents d'accueil. Ce sous-thème est abordé plutôt sur un angle contextuel. La motivation de

devenir parents d'accueil nous permet de prendre connaissance du désir des parents d'accueil de vouloir assurer la stabilité des enfants dont ils ont la charge. L'objectif de cette étude, étant la perturbation du placement, repose sur une période difficile dans l'expérience du parent d'accueil. Cela dit, comprendre la motivation des parents d'accueil permet de mieux comprendre leur désir de vouloir éviter une perturbation de placement et assurer une stabilité pour l'enfant. Deux sous-thèmes ont été soulevés, soit la responsabilité de répondre aux besoins de l'enfant et le meilleur intérêt des enfants et le souci pour les autres. Dans un premier temps, les propos des participants font référence aux responsabilités de prendre soin des besoins de l'enfant et du concept de famille. Catherine a soulevé le fait que son expérience comme parent d'accueil a été un moment d'enseignement pour ses enfants et sa famille. Elle explique en disant ce qui suit :

« I think the idea of helping other kids when our kids were little appealed to us, it allowed us to be able to raise our family and show them about caring for other people. I think that was a big part of what motivated us was the idea of giving back and having our kids experienced, like the family isn't always just, who's in your, like who's whose blood relative, right » (Catherine).

Cette citation illustre que, pour Catherine, être parent d'accueil lui a permis d'enseigner à ses enfants l'importance de « redonner » aux enfants dans le besoin et de souligner l'importance de se soucier des autres. Elle souligne également l'importance que la famille ne se limite pas aux liens biologiques. Le concept de « famille » s'étend aux enfants d'accueil. Adrien met aussi l'emphase sur l'importance de se soucier des besoins des enfants. Il mentionne que les parents d'accueil sont responsables, tout comme un parent biologique, de répondre aux besoins de l'enfant. Les citations suivantes démontrent ces propos:

« I am constantly fighting for the best of the child [...] As a parent, I think as any parent they're responsible. If I bring in my child to a daycare or to a babysitter and you pick them up and you're like, have they eaten? I think the first question I'll ask if they haven't eaten [...] » (Adrien)

Julie, de son côté, a partagé qu'elle a vécu une expérience personnelle avec l'aide à l'enfance lors de sa jeunesse. Elle a mentionné que sa motivation de devenir parent d'accueil découle de cette expérience. Elle explique qu'elle aurait pu bénéficier des services d'un parent d'accueil et a donc voulu redonner aux enfants qui ont besoin de soutien. Elle explique ceci en disant le commentaire suivant :

« C'était juste quelque chose que j'ai toujours voulu faire même en étant enfant. J'ai moi-même vécu beaucoup d'abus et moi j'aurais pu être enfant d'accueil. Je n'étais pas, malheureusement parce que le système m'a failli. C'est toujours quelque chose que je voulais faire pour aider les enfants qui rentrent dans le système de protection. » (Julie)

Ces propos mettent en lumière le rôle primordial que jouent les parents d'accueil. Les parents d'accueils sont une partie cruciale du développement des enfants. Comme mentionnés par les participants, les parents d'accueil sont responsables d'assurer le bien de l'enfant et que les enfants soient une partie intégrale de la famille.

4.1.2 Compréhension du phénomène de perturbation de placement

Les participants ont partagé le sens qu'ils attribuent au concept de perturbation de placement dans le contexte de leur expérience personnelle. Par exemple, Catherine réfère à une perturbation de placement comme étant une situation dans laquelle le placement ne fonctionne pas. Ces propos sont illustrés dans le passage suivant :

« When a family was decided that they either had enough and that the placement isn't working or they can't do something on something to prevent it ». (Catherine)

Elle explique qu'une perturbation se produit à la suite d'une situation difficile où les parents d'accueil n'ont pas les compétences ou les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de

l'enfant. Catherine met l'emphase sur le besoin de l'enfant pour expliquer ses propos. Catherine rajoute qu'un « *placement breakdown* », selon Catherine, inclut également le manque de ressource disponible aux familles d'accueil. Les propos suivants permettent d'illustrer les concepts exprimés par la participante :

« The placement disruption could be that the child is particularly defiant, but they're placed in a home where the foster family does not have a lot of training or experience dealing with defiant children and therefore it becomes problematic and dealing with it [...]. Where like a foster breakdown would be, I guess, to the same extent where, where the child placed in the care is not in a home that's best suited for their needs and either the home is not supported with the adequate resources or the home wasn't provided all the relevant details about the particularities of the case prior to the child being placed there » (Catherine)

Catherine mentionne que, bien que les perturbations de placements soient difficiles pour l'enfant, ils sont également difficiles pour le parent d'accueil. Parfois, cette décision est nécessaire pour assurer le meilleur intérêt de l'enfant. Elle dit :

« It was in the best interest of all the children that they had to be removed » (Catherine).

Adrien, pour sa part, fait également référence aux besoins de l'enfant. Il explique, similairement à Catherine, qu'une perturbation de placement se produit lorsque la famille d'accueil n'est pas dans une position de pouvoir répondre aux besoins de l'enfant. Cependant, Adrien soutient que les perturbations de placement se produisent lorsque les parents d'accueil « n'en peuvent plus » et que le placement « ne fonctionne plus ».

« Probably when a family was decided that they either had enough and that the placement isn't working or they can't do something on something to prevent it » (Adrien).

Les citations ci-dessus permettent de mettre en évidence un élément commun des définitions formulées par les participants : les besoins de l'enfant et l'acte de mettre fin au placement suite à des difficultés. Comme mentionnés dans la problématique, les placements en famille d'accueil ont pour objectif de répondre aux besoins des enfants jugés en besoin de protection. Comme le soulève Prokopchuk (2019), la pénurie de famille d'accueil mène les intervenants à placer des enfants dans des familles à leur disponibilité plutôt que dans des familles qui répondent réellement aux besoins des enfants. Julie, de son côté, n'offre pas de définition concrète du concept de perturbation, mais explique qu'une perturbation est difficile pour la famille d'accueil.

4.1.3 Les émotions qui surviennent lors d'une perturbation

Les perturbations de placement suscitent différentes émotions, qui ont été exprimées lors des entrevues. Comme le mentionne une des participantes :

« [les perturbations de placement] sont “traumatisantes” pour la famille et pour l'enfant. Je sais qu'il y a beaucoup de personnes qui disent “ah les parents d'accueil sont sans cœur”, mais vous avez aucune idée comment ça frappe le cœur » (Julie).

Les trois émotions identifiées sont la tristesse, le regret et la culpabilité. Ces trois émotions sont étroitement liées. Tous les parents d'accueil ayant participé à cette étude ont mentionné avoir ressenti beaucoup de tristesse. Les propos suivants des participants permettent d'illustrer cette émotion :

« *it was uncomfortable and a little bit heartbreaking.* » (Catherine)

« *how did it feel? Terrible.* » (Adrien)

Ces citations permettent d'illustrer comment les perturbations de placement ont eu des impacts sur les parents d'accueil. Catherine ajoute l'importance du concept de la famille et explique comment la perturbation de placement a été particulièrement difficile en raison de la séparation familiale :

« Because we're a large family, the idea of separating the family really pulled on our heartstrings knowing that they would be separated and we wouldn't want our own children to be separated. » (Catherine)

Julie, pour sa part, soutient que ces impacts, qui sont souvent soulevés selon la perspective de l'enfant, sont également difficiles pour le parent d'accueil :

« C'est dur pour le parent autant que l'enfant. [...] Il y a beaucoup de tristesse. » (Julie)

Bien que tous les participants aient vécu des situations uniques, ils soulignent que cette tristesse ressentie par les parents d'accueil mène à des sentiments de culpabilité et de regret. Deux des participants ont mentionné avoir ressenti ces émotions après avoir vécu la perturbation. C'est ce que le passage suivant met en exergue :

« I feel, I mean, I think for us, from our perspective, we felt like we had failed these children » (Catherine).

Julie ajoute, également, dans sa situation, qu'elle a ressentie beaucoup de regret concernant sa décision de mettre fin au placement :

« Beaucoup de déçues en moi-même, puis déçu des fois même envers l'enfant. Parce que oui il y a beaucoup de traumatisme, mais des fois s'ils pouvaient vraiment comprendre ce qu'ils font. Tu ne peux pas t'empêcher à être déçue dans l'enfant aussi. Plus en moi même puis tu as beaucoup de regret. » (Julie)

De plus, elle mentionne que les parents d'accueil se questionnent beaucoup sur leur choix de mettre fin à un placement. Ces questionnements et sentiments de regret ont été verbalisés par les propos suivants :

« Il y a beaucoup de “peut-être j’aurai du faire ça de même ou de cette manière-là”. Tu vas toujours regarder à l’arrière pour voir si tu aurais pu faire quelque chose de différent pour que ça fonctionne [...] On se questionner également où l’enfant va être déplacé, est-ce que l’enfant va être bien? Est-ce qu’il va t’oublier? Est-ce que tout est correct? Certainement aussi tôt que l’enfant bouge tu n’as pu le droit d’avoir de nouvelles sur comment l’enfant va donc ça, c’est dur. » (Julie)

Elle continue en disant que les parents d'accueil se posent plusieurs questions après que le placement soit terminé :

« Tu te demandes toujours, c’est toujours la question que tu vas te poser. Même si tu sais qu’il n’y a rien que tu pouvais faire, tu te demandes quand même. Tu trouves toujours une manière d’essayer de penser à une manière que tu aurais pu faire les choses différemment. Même si tu le sais que tu n’aurais pas pu. » (Julie)

Certains participants ont également ajouté que le choix de mettre fin à un placement et les questionnements qui sont survenus par la suite mènent à des dilemmes moraux personnels qui surviennent du fait que les parents d'accueil perçoivent la fin du placement comme nécessaire pour le bien-être pour l'enfant, mais que ce déplacement est également difficile pour les enfants :

« So there was a lot of self-conflict in that we knew because of our decision that they would then be separated. So you think that, it was in the best interest of all the children that they had to be removed. Particularly for our own family, but it did still impact us greatly. » (Catherine)

Ces résultats nous démontrent qu'une perturbation de placement a un impact important sur les parents d'accueil. La décision de mettre fin à un placement n'est pas prise à la légère et il y a des émotions de culpabilité et de tristesse associées au fait de devoir mettre fin à un placement.

4.2 Facteurs associés avec les perturbations de placement

Les propos des participants permettent aussi de comprendre les facteurs associés avec une perturbation de placement et les défis contribuant à une perturbation de placement. Les participants ont identifié une panoplie de facteurs ayant contribué aux perturbations de placement. Dans cette section, nous présenterons les principaux facteurs mentionnés par les participants, soit les facteurs associés à l'enfant, les facteurs associés au parent d'accueil et les facteurs associés à l'agence.

4.2.1 Facteurs associés avec l'enfant

Tous les parents d'accueil qui ont participé à cette recherche ont mentionné que les comportements de l'enfant, plus spécifiquement les comportements violents perpétrés par l'enfant, sont un facteur associé avec les perturbations de placement. Ils ont mentionné la violence sous toutes ses formes, mais l'accent était plutôt mis sur la violence physique. Julie a partagé les circonstances dans lesquelles ils ont dû mettre fin à un placement en raison de la violence exercée par l'enfant :

« Il était très violent. Nous avons essayé pendant 7 mois de travailler avec le jeune, mais ça l'escaladait. C'était tellement horrible. La journée qu'il est parti, il avait fait beaucoup de dommage dans la maison. J'ai aussi été battue par le petit. [...] J'étais battue, pas mal, du coup jusqu'aux chevilles » (Julie)

Une autre participante partage une expérience similaire :

« *The children themselves had a lot of issues. They were very aggressive, violent, and just very disrespectful towards one, another disrespectful towards the house. [...] The situation seemed*

to escalate... I mean, it was harder to manage a situation [...] Just in terms of like toys; they would take toys and break them. They would take objects, like different things, like trinkets out of my children's room and say that they were their toys or their objects. Like the dinnertime, throwing food spitting at each other... So it was just, they just didn't seem to care that there was no value in any of the property. » (Catherine)

La violence est un élément qui est difficile pour les parents d'accueil. Les situations de violences exercées par l'enfant deviennent encore plus difficiles lorsque la sécurité des autres est compromise. Sur ce, deux des participants ont mentionné que la violence envers eux aurait pu être tolérée, mais qu'ils doivent également se soucier de la sécurité des autres dans la maison :

« I think if I were to speak violent behaviours that would be very difficult for our family. As parents, we can handle this, but we do not enjoy our children punching bags. » (Adrien)

Le dernier élément qui a été mentionné à plusieurs reprises en lien avec les comportements de l'enfant est la violence sexuelle. C'est également une des inquiétudes pour les parents d'accueil qui semble avoir contribué à la prise de décision de mettre fin au placement. Les participants ont expliqué que cette inquiétude était liée à la violence sexuelle et ce dernier a également mené à la décision de mettre fin au placement en raison des inquiétudes pour les membres de sa famille. Ces inquiétudes concernant la sécurité des autres sont verbalisées par les propos suivants :

« [...] Il a commencé à se confier à moi qu'il s'intéressait sexuellement aux enfants. Il avait question qu'il commençait à accéder du "child porn" sur l'internet et après il a commencé à s'intéresser sexuellement au chat et il me disait c'est chose là. Honnêtement, tu as peur la nuit quand tes enfants dorment, j'ai deux filles. Ça s'en venait pire. Ça devenait beaucoup plus pire. Je n'ai pas vraiment eu besoin de dire grand-chose que l'agence déjà cherchait pour un autre placement et il (l'agence) savait autant que moi que sa s'en venait grave vraiment vite. » (Julie)

Similairement, une autre participante nous a partagé ses inquiétudes en lien avec la violence sexuelle :

« So one of the factors was that the older, the oldest child, we had learned that he had been accused of sexually assaulting another child. And so we had a daughter approximately the same age and therefore we were worried that that would be, so that was one of the key factors that led to ask them for them to be removed. » (Catherine)

Les entrevues avec les participants démontrent que la violence et la sécurité des familles d'accueil sont des facteurs importants dans la prise de décision concernant la perturbation de placement. Ces derniers sont de grandes inquiétudes. Bien qu'il existe des facteurs associés avec l'enfant qui contribuent aux perturbations de placement, c'est également le cas pour les parents d'accueil.

4.2.2 Facteurs associés avec le parent d'accueil

Dans certaines circonstances les parents d'accueils doivent mettre fin à un placement pour des raisons qui sont indépendantes des enfants d'accueil. Le vécu personnel des parents d'accueils est un facteur important à considérer lorsqu'on se questionne à comprendre ce qui mène à une perturbation de placement. Cette section cherche à explorer les raisons personnelles mentionnées par les parents d'accueil.

Santé

La parentalité peut être une expérience très enrichissante, mais également stressante. Pour les parents d'accueil qui entreprennent les responsabilités de prendre soin des enfants d'accueil, ceci peut être très épuisant. Tout comme les parents biologiques, les parents d'accueil sont très impliqués auprès des enfants sous leurs soins. Les participants dans cette recherche ont mentionné l'importance de se soucier de leur propre santé ou la santé de leur famille biologique, soit santé mentale ou physique. Ce facteur est verbalisé par les propos d'une des participantes :

« I think the only time that we would ever ask for a placement or a removal from placement would be that if a child was impacting on the wellbeing of our own family. So whether it's the mental health or the physical health of our own children, I think that would be one of the key factors that we would request a rehoming or re placing the children if it became detrimental to my own family's health » (Catherine)

En revanche, Julie nous partage ses pensées en lien avec l'importance de prendre soin de leur santé mentale. Elle explique qu'elle doit prendre soin d'elle-même afin de pouvoir répondre aux besoins des enfants. La santé mentale est un facteur qui lui mènerait à mettre fin à un placement puisqu'elle est consciente que si elle avait des inquiétudes quant à sa santé mentale ceci affecterait sa capacité d'accomplir ses tâches parentales. Ceci est mis en lumière dans son partage :

« Si je n'ai pas une bonne santé mentale, je suis inutile dans mes habiletés. Pour moi ça serait, ma logique c'est que si moi je ne suis pas bien, je ne suis pas utile à personne. » (Julie)

Pour les parents d'accueil, la santé mentale est un aspect important. Un participant mentionne que parfois cet aspect n'est pas une priorité pour toutes les parties impliquées, mais que ceci doit demeurer une priorité pour les parents d'accueil :

« That has to be our priority. And unfortunately as a foster parent in my circumstances, I feel like we are the only one concerned for that, to the level of our wanting, I guess some people won't take it seriously » (Adrien).

Il nous a présenté une situation dans laquelle sa vie privée n'a pas été respectée et donc sa sécurité était compromise. Ceci a mené à beaucoup d'anxiété et de stress pour la famille. Le participant nous a expliqué que cette situation a eu un impact sur sa santé mentale et celle de sa famille :

« There is in this business, there is that fear. And if it has come across a few times to us where parents it seems all the parents want to know where their children are living. So we'll often be

followed, track through cell phone or you know, checked out on Facebook and things like this.
So at some times, it's been questionable to the point where it has been a consideration »
(Adrien).

Critères de placement

Un autre facteur associé avec les parents d'accueils est les critères de placements. Les participants ont expliqué qu'ils ont des critères de placement, c'est à dire, des critères en lien avec l'âge de l'enfant, le sexe, le nombre d'enfants qu'ils peuvent accueillir, certains comportements, etc. Ces critères sont souvent basés sur l'expérience et les capacités des parents d'accueil. Tous les participants ont parlé de critères de placement. Ceci est exprimé dans l'extrait suivant :

« We have criteria of a number of people and age categories and kind of specific behaviours.
If we know we have somebody outright violent and multiple homes, that's not really the home for us. » (Adrien)

Les participants expliquent que, dans certaines circonstances, les critères de placement ne sont pas respectés. Dans ces circonstances, ceci a contribué aux perturbations de placement :

« One, there was some information about the oldest child that had been disclosed, which was against what our criteria was for fostering... as a result of that placement we further refined our placement criteria to make sure that we wouldn't be in a situation where we were asking for the children to leave. » (Catherine)

Les participants ont expliqué que, lorsque les critères de placement ne sont pas respectés, ceci peut mener à des défis particuliers qui, par conséquent, peuvent contribuer à la perturbation du placement. C'est ce qui est expliqué dans l'extrait suivant :

« On avait demandé pas d'enfant à besoins spéciaux parce que nos jeunes étaient vraiment trop jeune et on n'était pas capable [...] de gérer un enfant avec des besoins spéciaux. Le travailleur m'a dit "ah non il est correcte. Il a l'autisme très léger". Moi je savait pas c'était quoi l'autisme dans ce temps-là. On a gardé le jeune 24 heures. C'était absolument horrible. » (Julie)

Dynamique familiale

Un autre facteur qui a été identifié est le désir de conserver le fonctionnement familial de la famille d'accueil. Les parents d'accueil étaient reconnaissants du fait qu'il existe des réseaux de soutien. Malgré la disponibilité de soutien, les participants voyaient ces services comme intrusifs et ces soutiens à domiciles pourraient entraver le fonctionnement familial. Plus spécifiquement, les services de soutien sont offerts principalement à domicile ce qui, selon les parents d'accueil, auraient des impacts sur la structure familiale. Les familles ne voulaient pas avoir des travailleurs dans leur maison afin d'aider avec les difficultés vécues lors du placement parce que ceci aurait des impacts sur l'atmosphère familiale :

« So we're very much, we're very much a family that we want to maintain our family status without a lot of involvement of workers or support systems in the home, because for us, the home is the family structure and not that workers or support services are not family structures, but it kind of breaks out of the norm of what a family is » (Catherine).

À ce sujet, les parents d'accueil sont reconnaissants des services de soutien disponibles, cependant il y a une résistance d'utiliser ces services de soutien offert principalement à domicile. Les participants ont partagé des recommandations en lien avec le soutien qui, selon eux, seraient préférables et mieux propices au fonctionnement familial des familles d'accueil.

4.2.3 Facteurs associés avec le système de protection de l'enfance

Tous les participants ont mentionné l'influence de certains facteurs associés avec le système

de protection de l'enfance en lien avec les perturbations de placement. Ce thème sera abordé en trois sous-catégories, soit le soutien, les formations, la communication et la collaboration.

Le soutien

Les participants ont identifié que le soutien était un élément important dans la prévention des perturbations de placement. Parallèlement, le manque de soutien a eu un impact important dans la prise de décision concernant la perturbation du placement. C'est à dire, les parents d'accueils ont partagé que la perturbation de placement aurait pu être prévenue s'ils avaient accès à des services de soutien :

« I think that had we had that support, the access drives the you know, like those different types of things that maybe a placement breakdown would not have happened because we would have had the opportunity to focus more on addressing the specific behaviours »

De plus, l'implication des travailleurs comme forme de soutien semble être offerte comme dernier recours, c'est à dire, ces services de soutien sont seulement offerts suite à l'épuisement des autres méthodes de soutien tels que des formations, des conseils informels et les ressources personnelles des parents d'accueil. Les participants ont partagé que ceci est extrêmement difficile pour les parents d'accueil. Ils ont partagé qu'un soutien plus précoce serait davantage utile pour prévenir une perturbation.

« J'ai eu ce support-là quand j'ai dit "I can't anymore, I can't do this anymore" après j'ai eu les supports. Mais les supports devraient être donnés aussi tôt que la situation ou l'enfant est difficile pour pas que ça continue à s'intensifier » (Julie).

Ce manque de soutien a des impacts importants sur l'épuisement des parents d'accueil. Le soutien n'est pas considéré pour mettre fin à un placement, mais peut mener à une perturbation dans le sens que le manque de soutien peut avoir des effets sur la santé mentale des parents d'accueil.

Manque de formation

Le degré de formation pour les parents d'accueil varie d'un participant à l'autre. Un des participants avait assisté à plusieurs formations sur diverses problématiques, entre autres les troubles de comportement, l'attachement, l'autisme, la santé mentale et la prévention du suicide. Par contre, les deux autres participants ont exprimé qu'ils avaient suivi peu de formations. Tous les participants ont mentionné qu'il y avait un manque de formation pour les parents d'accueil. C'est ce qui est mis à la lumière dans l'extrait suivant :

« I also think that placement breakdowns happen, maybe more frequently because kids are placed in homes where parents don't have proper training. » (Catherine)

Les parents d'accueil reconnaissent le fait qu'il existe des formations pour les parents d'accueil, mais croient que ces formations pourraient être améliorées :

« I think it could be improved. I think it can always be improved. I think the issue is parenting is changing. We're seeing attachment, we're seeing trauma. So I've seen a lot of that, but not a lot of how to actually carry that out. So we had a lot of understanding of what these things are but to actually utilize those tools and real life for training purposes, I think could be or can always be improved. » (Adrien)

Communication et collaboration

Selon les participants, le manque de confiance et de communication ouverte entre le travailleur social et les parents d'accueil peut entraîner à une perturbation de placement. Les parents d'accueil ont mentionné que la communication et la collaboration constituaient des facteurs importants dans la prévention d'une perturbation de placement. Plus spécifiquement, ils ont partagé la nécessité pour une communication accrue concernant les enfants d'accueil :

« I think if we had better insight into what was coming. It would have been... you know, often when we get, when you get a call, you the information that you have is very limited and often not even accurate, like you get told, okay, well, we're coming with a two year old girl and they show up with a four year old boy know. So, that type of misinformation is a pretty common factor. I guess, maybe because things are happening quickly and people are moving quickly, but, yeah, it would definitely help if, if the information received right from the beginning is accurate and reflects the children's behaviours and the particular needs of those children, to some extent... » (Catherine)

Similairement, un participant a partagé une expérience où la famille n'avait pas reçu les informations nécessaires et ce manque d'informations aurait contribué à la perturbation de placement :

« So sometimes [professionals] will tell you things that are for the best interest, however we're not told before the placement. Shocking, you know, so this also led to the breakdown [...] you know, issues obviously with information and had more information either been given or collected, then that could have avoided breakdown for sure. And often you're given minimal information. » (Adrien)

En ce sens, connaître le contexte sociohistorique des enfants est important pour contribuer aux succès du placement. Les participants ont mentionné qu'il est important de connaître l'histoire de l'enfant, plus spécifiquement, le vécu, les comportements et les besoins de l'enfant afin de mieux se préparer pour le placement. Ainsi, l'accès à cette information serait un facteur de protection pour les perturbations de placement.

Par ailleurs, les participants ont mentionné le manque de collaboration entre les différents acteurs, soit la famille d'accueil, les travailleurs en protection et l'agence de placement, faisant partie de

l'entourage de l'enfant. La collaboration et la communication étaient des défis pour les parents d'accueil. D'une part, les participants ont exprimé que la communication ouverte est importante afin de mieux connaître les besoins de l'enfant. Par exemple, dans le cas où l'enfant a vécu une perturbation, un participant a mentionné qu'il serait important de communiquer avec la nouvelle famille d'accueil afin qu'ils puissent s'outiller à mieux répondre aux besoins de l'enfant :

« Honnêtement, si un parent d'accueil pouvait parler aux parents d'accueil actuel de l'enfant quand l'enfant vient d'une autre famille d'accueil, quand il y a des perturbations dans des familles d'accueil, si le parent d'accueil qui veut prendre le placement pouvait parler à ce parent d'accueil là il aurait tellement d'information puis ça serait tellement plus facile de dire "OK, est-ce que ça, c'est pour moi? Est-ce que je suis capable ou non je ne suis pas capable". Puis il aurait moins de perturbation parce que si j'avais eu la chance de parler à d'autres parents d'accueil dans certains cas le pire ne serait pas arrivé, j'aurais déjà eu cette information-là. On serait plus préparé ». (Julie)

En revanche, certains participants ont partagé que les parents d'accueil ont peu de voix concernant la communication et les choix faits pour l'enfant. Ce manque de communication a également été un facteur menant à une perturbation de placement :

« This is specifically with the CYC because they're the ones dealing with the visits. And this is an ongoing problem [...]. I have no idea what goes on at these visits [...] I get the impression that this relationship is supposed to be this way where we're not in full communication. We're not sharing too much information, I guess. So maybe that's what it is, but I'm not sure, but yeah, probably the most frustrating, as you are their parents, until they leave you, they leave your door. » (Adrien)

D'autre part, la collaboration et le manque d'accommodement pour les parents d'accueil sont souvent mis de côté. Plus spécifiquement, lorsque les agents de protection de l'enfance prennent des décisions concernant l'enfant, tel que des décisions en lien avec les horaires de visites parentales, les parents d'accueil sont rarement consultés. En conséquence, ces obligations entrent souvent en conflit avec l'horaire personnel du parent d'accueil, exigeant ainsi que les parents d'accueil accommodent ces décisions :

« In some cases, the parents will receive many visits; five visits, six visits, and visits during the weekends. And often visit changes. So it doesn't really reflect the lifestyle of the foster family. And often it's, it's not even a consideration. So that does really affect some family dynamics. I thought myself, like, I may not continue being a foster parent as a result of that. » (Adrien)

Malgré les implications des parents d'accueil, ils semblent que ces derniers soient peu considérés dans les décisions prises par les travailleurs en protection. Les informations pertinentes et nécessaires ne sont pas communiquées malgré le fait que ces informations pourraient être utiles pour les parents d'accueil. Les participants ont partagé qu'ils n'ont pas l'impression que leurs points de vue sont pris en compte dans le processus de prise de décision concernant l'enfant. Ils ont également exprimé le sentiment que d'autres parties impliquées, comme les travailleurs, les perçoivent comme jouant un rôle minimal dans la réussite du placement de l'enfant. Ces sentiments sont particulièrement évidents dans le partage suivant :

« I am constantly fighting for the best of the child. And in some cases you feel helpless because a lot of the decisions are not made not for you to make ». (Adrien)

Une autre participante a exprimé que les parents d'accueils ont peu d'appui dans les décisions prises concernant l'enfant, malgré le fait qu'ils jouent un rôle important dans le développement et le bien-être de l'enfant :

« I think that the rights or the voice of the foster parent is the smallest voice. Although we are the ones that are being asked to advocate for the kid, but no, that's not always well received, nor is it respected. »(Catherine)

Les participants ont également souligné que ce manque de collaboration posait un défi concernant la capacité de combler leur rôle de parent d'accueil :

« Foster parents as themselves don't really have, in my experience, it's not up to us on any of these changes. We're often told what to do, when to do it. And quite frankly, it's not a favourable position to be working. » (Adrien)

Bref, il semble y avoir un consensus parmi les participants qu'il manque de collaboration entre les différents acteurs impliqués dans les soins offerts pour l'enfant. Une meilleure communication et collaboration, telle que le partage d'informations importantes et la prise en considération du point de vue des parents d'accueil, serait des facteurs importants pour prévenir des perturbations de placement selon les participants.

4.3 Attentes et pression sociales

Parmi les difficultés mentionnées par les parents d'accueil, ils partagent leurs pensées concernant les exigences de la société envers les parents d'accueil. Ces exigences et pressions influencent les attentes qu'ils ont envers leur propre travail. Comme mentionnés à plusieurs reprises, les parents d'accueils ont le devoir d'assurer le bien-être et la protection des enfants qui sont confiés

à leurs soins. Ce devoir vient avec des pressions de performance, puisque les parents d'accueil cherchent à être le « parent d'accueil parfait ». En revanche, selon un participant, ceci mène à des situations où les parents d'accueil acceptent des placements qui ne sont pas nécessairement le « meilleur placement » pour l'enfant ou qui vont à l'encontre des habiletés ou des critères de placement des parents d'accueil :

« We had the heart to take them every time we got a call like this, even though it wasn't really in our preference. But trying to do the right thing ». (Adrien)

Ces pressions sociales forment une image des parents d'accueil qui repose sur l'importance de ses acteurs concernant le succès du placement. Ceci crée beaucoup de pression sur les parents d'accueil. La plupart du temps, les services de famille d'accueil sont considérés comme un travail facile, mais enrichissant. Ce que ces représentations négligent de mentionner est les défis associés, par exemple la gestion des troubles de comportements ainsi que les services de soutien disponibles aux parents d'accueil. Une représentation plus réaliste des familles d'accueil pourrait aider les personnes souhaitant devenir parents d'accueil à mieux comprendre ce qu'être parent d'accueil implique. Une participante a partagé ses pensées par rapport à ce sujet :

« I think that sometimes fostering is glorified and I think that people expect that these kids are just going to come into your home and they're going to mould and that everything is going to be okay [...] I think that there needs to be more upfront discussions about the realities of some of the children's behaviours, what types of things they can expect and like a more upfront frank discussion about like what supports are offered and are available, what supports are just not and the timeline associated with those types of support. » (Catherine)

Selon les participants, il y a un besoin pour des conversations ouvertes sur les réalités des parents d'accueil à la fois pour le public et les individus voulant devenir parent d'accueil. Comme le décrit la citation précédente, les individus ont tendance à croire que l'enfant rentrera dans la famille d'accueil et tout sera correct. Cependant, ce n'est pas toujours le cas. En raison de divers facteurs, les familles d'accueil éprouvent plusieurs difficultés et ceci n'est pas toujours reflété dans la vision que la communauté projette des parents d'accueil. De plus, les participants ont mentionné qu'il semble y avoir une idée préconçue que les parents d'accueil ne vont pas assez loin pour prévenir les perturbations de placement. Les participants ont mentionné ceci en disant :

« Je sais qu'il y a beaucoup de personnes qui disent "ah les parents d'accueil sont sans cœur, mais vous avez aucune idée comment ça frappe le cœur. » (Julie)

À ce sujet, les participants ont soulevé l'importance de prévenir les perturbations, mais que dans certaines circonstances ce n'est pas possible pour diverses raisons. Néanmoins, tous les participants ont mentionné que les perturbations de placement sont utilisées comme dernier recours puisqu'ils reconnaissent les effets néfastes des perturbations sur l'enfant et la famille au complet. Compte tenu de ce qui précède, les données soulèvent l'important de la communication et à la collaboration. Ces derniers sont également des facteurs importants pour éviter les échecs de placement : qui est en lien avec la communication et à la collaboration, qui sont également des facteurs importants pour éviter les échecs de placement :

« Information would help because once you take these kids and you do not want to remove them, like, that's the worst thing you can do. It's not good for attachment. You don't want to start moving kids around, but if you have the right fit, obviously the potential breakdown is a lot less » (Adrien).

Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre ont permis de mieux comprendre l'expérience des parents d'accueil ayant vécu une perturbation de placement. Les résultats de cette recherche permettent de mieux connaître la réalité des parents d'accueil soit aux niveaux personnels. Plus spécifiquement, nous pouvons constater que les parents d'accueil partagent certaines émotions – tel que la tristesse, le doute et le regret – en lien avec une perturbation ainsi que des difficultés relevant de divers ordres. Nous avons pu, également, repérer certains éléments qui sont importants à considérer lorsqu'on aborde la problématique des perturbations; d'une part, on constate qu'il existe certains éléments en lien avec l'enfant d'accueil, tel que des comportements violents, qui peuvent enchaîner une perturbation de placement. D'autre part, il existe des éléments en lien ainsi avec les parents d'accueil et des éléments d'ordre organisationnel. On note, particulièrement, le soutien, la collaboration et la communication comme facteur qui pourrait soit contribuer à une perturbation ou bien qui pourrait protéger contre ceux-ci. Les partages des participants, en outre, nous permettent de réfléchir sur les pratiques actuelles. Finalement, dans la section qui suit, nous discuterons davantage sur les thèmes abordés afin de dégager une réflexion.

CHAPITRE 5 : DISCUSSION

La problématique des perturbations de placement doit être comprise comme un processus complexe plutôt que comme évènement seul. Comme cette recherche le démontre, il y a plusieurs éléments à considérer lorsqu'on cherche à comprendre cette problématique. Ce dernier chapitre propose une discussion des résultats. Rappelons-nous que cette recherche a pour objectif de donner une voix aux parents d'accueil afin qu'ils puissent partager leur vécu en lien avec les perturbations de placement.

Dans un premier temps, les résultats de cette recherche sur l'expérience des parents d'accueil en lien avec une perturbation de placement sont cohérents avec des recherches antérieures sur le sujet. Les entretiens avec les participants démontrent que les perturbations de placement sont des évènements difficiles à vivre pour les parents d'accueil. Ces résultats ne sont pas surprenants, puisque les émotions concernant les perturbations de placement ont déjà été étudiées à plusieurs reprises (Aslamazova et coll., 2019; J.D. Brown & Bednar, 2006; Khoo & Skoog, 2014). Les résultats mettent en évidence la manière dont les différents systèmes ont un impact les uns sur les autres et s'influencent mutuellement. Il est donc important de comprendre la problématique des perturbations de placements en lien avec l'interaction entre l'enfant et les parents d'accueil. Une recherche effectuée par Khoo et Skoog (2014) soulève des résultats similaires. Cette recherche démontre que les perturbations de placement sont difficiles pour les parents d'accueil. Dans des recherches antérieures, les chercheurs ont établi une comparaison entre les émotions ressenties par les parents d'accueil après une perturbation de placement et celles ressenties après une perte. C'est également ce que nous avons constaté lors des partages de nos participants. Les parents d'accueil semblent ressentir une perte, que

ce soit une perte de motivation, une perte d'un enfant qui, selon eux, était membre de leur famille et ceci est sans doute difficile.

La motivation des parents d'accueil était également un thème qui est survenu lors de nos entretiens. Bien que ce sujet a été abordé par des chercheurs dans plusieurs études (Konijn et coll., 2019; MacGregor et coll., 2006), ces données étaient intéressantes afin de comprendre les objectifs des parents d'accueil. Les parents d'accueil ayant participé à cette recherche semblent tous motivés à assurer le bien-être de l'enfant. Ils cherchent à « redonner » à un enfant dans le besoin. La motivation en soi n'est pas étroitement liée avec les perturbations de placement, mais elle permet de comprendre que la décision de mettre fin à un placement est difficile puisqu'elle va à l'encontre de la motivation des parents d'accueil. Comme nous l'avons constaté dans notre revue de la littérature, les perturbations de placement ont des impacts néfastes sur les enfants (Rubin et coll., 2004). Les recherches démontrent que les enfants ayant vécu une perturbation ont tendance à vivre avec des troubles de santé mentale, des troubles de l'attachement ou des troubles d'apprentissage (Rubin et coll., 2007). En outre, la décision de mettre fin à un placement semble être une décision difficile pour les parents d'accueil. Ces propos sont particulièrement évidents dans nos données sur la culpabilité. Ceci dit, ces résultats démontrent comment le choix de mettre fin à un placement peut avoir des impacts sur les différents acteurs impliqués. Comme mentionnées, plusieurs recherches démontrent que les perturbations de placements sont difficiles pour les enfants et peuvent même avoir des séquelles sur leur développement. Autrement, les perturbations de placement peuvent également avoir un impact sur les parents d'accueil. Bref, la décision de mettre fin à un placement peut avoir plusieurs impacts à différents niveaux des systèmes de l'enfant.

Comme mentionnées dans notre premier chapitre, les définitions de perturbations de placement semblent variées d'un chercheur à l'autre. Ces différences de définition ont également été observées chez les participants. Les parents d'accueil semblent avoir une définition légèrement variée du concept de perturbation de placement. Ceci dit, en général la compréhension de la définition semble être cohérent avec celle offerte par les chercheurs Proch et Tabler (1985) (Proch & Taber, 1985; Unrau et coll., 2010; Khoo et Skoog, 2014). La compréhension partagée par les participants comprend un déménagement inattendu de l'enfant suite à la demande d'une des parties impliquées. Malgré la subjectivité de la définition, une étude par Khoo et Skoog (2014) soulève des résultats similaires concernant la compréhension du concept de perturbation de placement.

Plusieurs éléments contribuant aux perturbations de placement ont été mentionnés par les participants. Ces résultats démontrent l'importance des interactions entre les différents systèmes. Ils existent une panoplie de facteur menant à une perturbation de placement et ces facteurs relèvent de différents niveaux de système définis dans l'approche écologique. Similairement aux études réalisées par Brown et Bednar (2006) et par Mnisi et Botha (2016), les comportements de l'enfant étaient un des éléments considérés avant de mettre fin à un placement. Les comportements de l'enfant ont été abordés par les participants à plusieurs reprises. Les participants ont partagé que les comportements ont contribué à la fin du placement. D'autre part, un autre résultat cohérent avec les études antérieures sur le sujet est la référence aux comportements à caractère sexuel. Dans une étude effectuée par Mnisi et Botha (2016), les parents d'accueil avaient identifié les comportements à caractère sexuel comme étant un élément contribuant à la fin d'un placement. Les données des recherches mentionnées ci-dessus sont, donc, cohérentes avec notre recherche. Un facteur moins évident dans notre recherche est l'impact des troubles de santé mentale. Les participants ont mentionné brièvement lors de nos entretiens qu'il existe un besoin pour plus de formation pour les parents d'accueil. Plusieurs

recherches, telles que celles effectuées par Brown et Bednar (2006) et Miller et collaborateurs (2019), démontrent que des difficultés concernant les soins d'un enfant ayant des troubles de santé mentale sont un élément qui contribue aux décisions de mettre fin aux placements (Miller et coll., 2019).

De plus, les parents d'accueil ayant participé dans cette recherche ont mentionné qu'ils mettraient fin à un placement s'ils n'étaient plus en mesure de répondre aux besoins de l'enfant et que le placement n'était pas dans le meilleur intérêt de l'enfant. Tel que mentionné dans notre revue de la littérature, les placements en famille d'accueil ont pour but d'assurer une sécurité pour les jeunes jugés en besoin de protection (Konijn et coll., 2019; Palmer, 1996; Valentine et coll., 2019). Les placements en famille d'accueil sont effectués en fonction du meilleur intérêt de l'enfant (Johnson, 2005). Le fait de répondre aux besoins de l'enfant était important pour les parents d'accueil. Ceci dit, l'importance accordée à répondre aux besoins de l'enfant met à la lumière le rôle que jouent les parents d'accueil dans le développement des enfants placés sous leurs soins.

Cette recherche relève que la sécurité des parents d'accueil et leur famille sont importantes lorsqu'on aborde la problématique des perturbations de placements. Les partages des participants ont mis beaucoup d'emphasis sur l'existence ou sur le potentiel de violence, soit physique, psychologique ou sexuelle commise par un enfant d'accueil. Les parents d'accueil ont indiqué que la sécurité et la violence étaient des facteurs importants dans leur prise de décision. De plus, ils ont indiqué que le potentiel de violence, c'est à dire, s'ils avaient l'impression que l'enfant avait le potentiel de commettre la violence, était un facteur aussi important. Cette considération était motivée par le désir de protéger leur propre famille biologique. Brown et Bednar (2006), relève des résultats similaires dans leur étude auprès des parents d'accueil ayant vécu une perturbation. Les parents dans l'étude menée par Brown et Bednar (2006), en plus des préoccupations concernant la sécurité de leur famille,

ont également mentionné la sécurité de l'enfant et la capacité d'assurer sa sécurité en ce qui concerne ses comportements, en particulier la violence commise à l'extérieur du domicile tel que des actes criminels.

Les parents d'accueil reconnaissent qu'il existe des services de soutien pour aider à combler les besoins des familles et de l'enfant d'accueil. Néanmoins, ils partagent qu'il existe des difficultés concernant l'accès à ces soutiens. Les participants ont partagé qu'il existe diverses formes de soutien tel que des travailleurs à domicile, des services de répit, des superviseurs de famille d'accueil et des services de santé mentale pour les enfants, mais qu'il existe des procédures et politiques qui créent des difficultés quant à l'accès à ses services. Entre autres, les participants ont mentionné qu'il existe des listes d'attente pour les services, les services doivent être approuvés par le Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, un processus qui peut prendre beaucoup de temps. Les parents d'accueil soulignent que ces délais sont difficiles lorsqu'ils se retrouvent dans une situation d'urgence. Ces résultats sont cohérents avec ceux de plusieurs chercheurs ayant étudié la problématique des perturbations de placement (Jason D. Brown, 2008; Farmer et coll., 2005). Une étude par Farmer et collaborateurs (2005) démontre que le soutien aux parents d'accueil était lié à des placements dits « positifs », c'est à dire qui n'ont pas subi de perturbation. Ces chercheurs mentionnent que ce soutien prend plusieurs formes, tel que des soutiens personnels (famille, amis et voisins) et professionnels (travailleurs de protection et agence de placement). De plus, dans une étude par Brown (2008) les parents d'accueil ont partagé l'importance du soutien dans la prévention des perturbations. Les parents d'accueils ont mentionné qu'il y a un besoin pour des services de soutien additionnel concernant le soutien financier, une bonne relation avec l'école, des travailleurs sociaux, des professionnels spécialisés, des soins médicaux, des services spécifiques à la culture pour les enfants autochtones, le soutien transitoire et le répit.

Dans notre étude, la santé physique et mentale des parents d'accueil a été très peu mentionnée comme facteur contribuant à une perturbation de placement. Les parents d'accueil ont brièvement abordé l'importance de leur propre santé et celle de leur famille biologique, mais peu de détails ont été partagés quant à la raison derrière l'importance de la santé. À ce sujet, une étude menée par Terling-Watt (2001) démontre que des changements tels que la détérioration de l'état de santé et le vieillissement des parents d'accueil peuvent être des situations contribuant aux perturbations de placement. La fatigue et l'épuisement sont également des éléments qui contribuent à la perturbation des placements (Terling-Watt, 2001). Bref, en lien avec l'approche écologique, les facteurs mentionnés ci-dessus démontrent l'impact des comportements de l'enfant en lien avec son interaction avec les parents d'accueil faisant partie du microsystème. Les interactions entre ces deux systèmes, soit l'enfant et les parents d'accueil, semblent avoir un impact sur la prise de décision lorsqu'un parent d'accueil considère mettre fin à un placement.

Recommandations des participants et implication future pour le travail social

Dans cette section, nous aborderons les recommandations que les parents d'accueil ont partagées avec nous au cours de leurs entrevues, car elles fournissent une représentation plus précise des principaux problèmes en lien avec le système de protection et les perturbations de placement. Notre recherche permet de prendre connaissance des difficultés et des défis que vivent les parents d'accueil.

Cette recherche relève que l'accès à plus d'informations est primordial pour le succès d'un placement. Actuellement, les parents d'accueils rapportent avoir peu d'informations sur l'enfant avant le placement. L'accès à l'information, tel que les comportements de l'enfant, l'histoire de l'enfant, les besoins de l'enfant, etc. permettraient aux parents d'accueil de mieux s'outiller à

répondre aux besoins de l'enfant et prévenir une perturbation de placement. Il est évident que les parents d'accueil ont besoin de l'accès à plus d'information.

Un sujet peu étudié dans les recherches actuelles sur le sujet est les critères de placements. Les participants ont souligné l'importance du respect des critères de placement. Ils reconnaissent que le domaine de la protection de l'enfance est un environnement dans lequel les travailleurs sociaux travaillent souvent dans une situation d'urgence, mais ils notent également que le respect des critères de placement est un facteur important pour éviter les perturbations de placement. Dans le cas des participants, une perturbation de placement s'est produite dans les cas où les critères de placement n'étaient pas respectés. Dans ces cas, les parents d'accueil avaient l'impression qu'ils n'étaient pas préparés pour le placement. Le respect des critères de placement est alors essentiel pour éviter la perturbation du placement et contribue à favoriser un sentiment de préparation chez les parents d'accueil. Les critères de placements reflètent souvent les capacités des parents d'accueil. Ces critères sont donc des indications de la capacité des parents d'accueil de pouvoir répondre aux besoins de l'enfant selon leurs habiletés, disponibilités, préférences et formations. Les critères de placements faisant partie des politiques des services de protection de l'enfance fait référence à l'interaction entre le microsystème et l'exosystème. Cette interaction entre l'exosystème, soit les services de protection de l'enfance et le microsystème, soit les parents d'accueil, jouent un rôle primordial dans la stabilité des placements en famille d'accueil.

Les participants ont, également, abordé le besoin d'une approche plus inclusive. Les parents d'accueil ont abordé l'importance de la collaboration et la communication entre les différentes parties impliquées. La communication et la collaboration entre les différentes parties, que ce soit les travailleurs en protection, les familles d'accueil précédentes et l'enfant faciliteraient la transition au

placement. Les parents d'accueil seraient mieux outillés et préparés à accueillir l'enfant dans leur domicile. Cette recommandation met en évidence l'approche écologique et l'importance d'une collaboration entre les systèmes (Palmer, 1996). Le succès des placements des enfants en famille d'accueil dépend donc de cette collaboration entre les différents acteurs du microsystème de l'enfant, tel que les parents biologiques, les parents d'accueil, l'agence de placement d'accueil et les systèmes de protection de l'enfance, ce qui englobe le mésosystème dans l'approche écologique présenté par Bronfenbrenner. Cette recommandation met davantage l'accent sur l'accès à l'information et la communication.

Finalement, les parents d'accueil ont souvent mentionné l'importance d'être outillé afin de répondre aux besoins de l'enfant. Les parents d'accueil reconnaissent qu'il existe des programmes de formation pour les parents d'accueil sur divers sujet, mais ils suggèrent que ces programmes mettent plus d'accent sur la formation pratique. Les participants ont mentionné que les formations disponibles sont très axées sur les aspects théoriques. Ils suggèrent qu'il serait pertinent de se concentrer sur l'application de ses connaissances afin que les agences de protection puissent privilégier un programme de formation plus robuste.

En conclusion, ces résultats ont des implications futures importantes pour le travail social. Cette recherche permet de prendre connaissance des difficultés et des défis que vivent les parents d'accueil. Les recommandations mentionnées par les parents d'accueil ayant participé à cette recherche offrent les pistes de recommandations pour la prévention des perturbations de placement futures. Bref, l'accès à l'information, la collaboration, la formation des parents d'accueil et le respect de critères de placement offrent des pistes de réflexion sur les pratiques et politiques actuelles dans l'optique de mener à des modifications qui chercheraient à offrir un meilleur soutien aux parents d'accueil et par conséquent chercherait aussi à assurer une stabilité des placements.

CONCLUSION

Cette recherche a été produite avec l'objectif de mieux comprendre l'expérience des parents d'accueil ayant vécu une perturbation de placement. Elle visait à offrir une voix aux parents d'accueil afin de comprendre les éléments à considérer lorsqu'on aborde les perturbations de placements. La problématique des perturbations de placement est peu explorée du point de vue des parents d'accueil (Aldgate & Hawley, 1986; Jason D. Brown, 2008; J.D. Brown & Bednar, 2006). Les résultats de cette recherche démontrent l'importance des rôles joués par les parents d'accueil. Les familles d'accueil sont utilisées dans le domaine de la protection de l'enfance afin d'assurer le bien-être d'un enfant jugé en besoin de protection. Une revue de la littérature sur les perturbations de placement met en évidence l'importance d'étudier cette problématique. Actuellement, près de 62,428 enfants étaient placés sous les soins des services de protection en 2013 (Jones, Sinha & Trocmé, 2015). Lorsque la sécurité des enfants ne peut être assurée au sein de la famille biologique, les enfants peuvent être placés dans une famille d'accueil. Ils peuvent être placés dans une famille d'accueil de proximité c'est-à-dire un membre connu de l'entourage de l'enfant comme un membre de la famille élargie ou du voisinage. Autrement, il peut être placé une famille d'accueil régulière, soit des individus de la communauté qui offrent leurs services comme parent ou les foyers d'accueil. Les recherches démontrent que les placements en famille d'accueil régulière connaissent plus de perturbations que les placements en famille d'accueil de proximité (Perry et coll., 2012). Ces informations mettent en évidence l'importance d'explorer cette problématique.

Cette étude nous a permis de constater que, même si le système de protection de l'enfance cherche à assurer une stabilité aux enfants jugés en besoin de protection, ceci n'est pas toujours le cas. Les placements subissent des perturbations et les familles d'accueil et les enfants en subissent les conséquences. À ce sujet, les parents d'accueil ont partagé que plusieurs émotions surviennent à

la suite d'une perturbation. Entre autres, les parents d'accueil ont partagé qu'ils ont ressenti de la tristesse et on vécu des moments de culpabilité et de questionnements suite à ces perturbations.

D'une autre part, cette recherche a exploré certains éléments contribuant aux perturbations de placement. Nous avons identifié trois catégories d'éléments qui nous permettent de mieux comprendre les circonstances qui mènent à une perturbation de placement. La première catégorie comprend les éléments reliés à l'enfant. Dans cette section, nous constatons deux circonstances principales, soit les comportements violents et les comportements à caractères sexuels exercés par l'enfant, sont des éléments importants sur lesquels réfléchissent les parents d'accueil avant de mettre fin à un placement. La deuxième catégorie, soit les circonstances associées avec les parents d'accueil, démontre que la santé physique ou mentale, le respect des critères de placements et le désir de conserver le fonctionnement familial de la famille d'accueil sont des éléments importants à considérer lorsqu'on cherche à comprendre la problématique des perturbations de placement. Finalement, la troisième catégorie présente les facteurs organisationnels, soit en lien avec le système de protection. Cette catégorie a soulevé le soutien, la nécessité pour des formations et la communication et la collaboration. Tous ces éléments mentionnés par les participants nous permettent de mieux connaître les facteurs importants associés avec les perturbations de placement. Ces résultats mettent en évidence la complexité des instances de perturbations de placement. Les parents d'accueil ont également exprimé des pressions sociales ressenties en lien avec leur rôle de parent d'accueil. Ils mentionnent l'importance d'avoir des discussions ouvertes sur les réalités des parents d'accueil. De plus, les propos des participants mettent en évidence le fait que, malgré qu'il existe des expériences communes entre les parents d'accueil, chaque situation est unique.

D'autre part, les parents d'accueil ont partagé des recommandations dans l'optique de prévenir des perturbations de placement. Les recommandations des participants incluent : l'accès à

l'information qui permettrait les parents d'accueil de mieux se préparer pour les placements de l'enfant en question, le respect de critères de placements établis par les familles d'accueil afin de prévenir des instances où les familles d'accueil ne sont pas en mesure ou peu outiller à répondre aux besoins de l'enfant, une approche plus inclusive qui reposent sur la collaboration des différents acteurs impliquer dans le placement de l'enfant et l'importance des formations continues pour assurer que les parents d'accueil sont outillés à répondre aux besoins de l'enfant.

BIBLIOGRAPHIE

- Aldgate, J., & Hawley, D. (1986). Helping Foster Families through Disruption. *Adoption & Fostering*, 10(2), 44-49. <https://doi.org/10.1177/030857598601000214>
- Andersen, S. H., & Fallesen, P. (2015). Family matters? The effect of kinship care on foster care disruption rates. *Child Abuse & Neglect*, 48, 68-79.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.06.005>
- Antoine, P., & Smith, J. A. (2017). Saisir l'expérience : Présentation de l'analyse phénoménologique interprétative comme méthodologie qualitative en psychologie. *Psychologie Française*, 62(4), 373-385. <https://doi.org/10.1016/j.psfr.2016.04.001>
- Aslamazova, L. A., Muhamedrahimov, R. J., & Vershinina, E. A. (2019). Family and Child Characteristics Associated with Foster Care Breakdown. *Behavioral Sciences*, 9(12).
<https://doi.org/10.3390/bs9120160>
- Baribeau, C., & Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : Usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23-45. <https://doi.org/10.7202/1016748ar>
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : Description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches Qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Boulanger, D. (2014). L'écosystémie sous l'angle des discours : Mise en perspective de l'approche de Bronfenbrenner. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), 189-210.
<https://doi.org/10.7202/1033626ar>
- Boyer, A., & Noël, R. (2018). Les parents funambules : Entre désir d'enfant et désir d'accueil, un équilibre à négocier dans la famille d'accueil régulière au Québec. *Enfances, Familles, Générations*, 30. <https://doi.org/10.7202/1058691ar>

- Bronfenbrenner, U. (1977). Toward an experimental ecology of human development. *American Psychologist*, 32(7), 513-531.
<http://dx.doi.org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1037/0003-066X.32.7.513>
- Brown, Jason D. (2008). Foster Parents' Perceptions of Factors Needed for Successful Foster Placements. *Journal of Child and Family Studies*, 17(4), 538-554.
<https://doi.org/10.1007/s10826-007-9172-z>
- Brown, J.D., & Bednar, L. M. (2006). Foster parent perceptions of placement breakdown. *Children and Youth Services Review*, 28(12), 1497-1511.
<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2006.03.004>
- Bunston, W., Pavlidis, T., & Cartwright, P. (2016). Children, Family Violence and Group Work : Some Do's and Don'ts in Running Therapeutic Groups with Children Affected by Family Violence. *Journal of Family Violence*, 31(1), 85-94. <https://doi.org/10.1007/s10896-015-9739-1>
- Farmer, E., Lipscombe, J., & Moyers, S. (2005). Foster Carer Strain and its Impact on Parenting and Placement Outcomes for Adolescents. *The British Journal of Social Work*, 35(2), 237-253. JSTOR.
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille, Pub. L. No. Chapitre C.11, L.R.O 1990 (2018).
<https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90c11/v44>
- Härkönen, U. (2007). The Bronfenbrenner ecological systems theory of human development. *Scientific Articles of V International Conference*, 17(21), 1-20.
- Healey, C. V., & Fisher, P. A. (2011). Children in Foster Care and the Development of Favorable Outcomes. *Children and youth services review*, 33(10), 1822-1830.
<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2011.05.007>

- Hefferon, K., & Gil-Rodriguez, E. (2011). Interpretative phenomenological analysis. *Psychologist, 24*(10), 756-759.
- Horwitz, S. M., Balestracci, K. M. B., & Simms, M. D. (2001). Foster Care Placement Improves Children's Functioning. *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine, 155*(11), 1255-1260. <https://doi.org/10.1001/archpedi.155.11.1255>
- Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : À la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers, N° 102*(3), 23-34.
- Jacobsen, H., Moe, V., Ivarsson, T., Wentzel-Larsen, T., & Smith, L. (2013). Cognitive Development and Social-Emotional Functioning in Young Foster Children : A Follow-up Study from 2 to 3 Years of Age. *Child Psychiatry & Human Development, 44*(5), 666-677. <https://doi.org/10.1007/s10578-013-0360-3>
- Johnson, A. L. (2005). Meeting the Best Interest of the Child : Reconsidering Massachusetts' Foster Care System Note. *Boston University Public Interest Law Journal, 2*, 277-296.
- Jones, A. S., LaLiberte, T., & Piescher, K. N. (2015). Defining and strengthening child well-being in child protection. *Children and Youth Services Review, 54*, 57-70. <https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2015.05.001>
- Jones, A., Sinha, V., & Trocmé, N. (2015). Children and Youth in Out-of-Home Care in the Canadian Provinces. *Canadian Child Welfare Research Portal, 4*.
- Khoo, E., & Skoog, V. (2014). The road to placement breakdown : Foster parents' experiences of the events surrounding the unexpected ending of a child's placement in their care. *Qualitative Social Work, 13*(2), 255-269. <https://doi.org/10.1177/1473325012474017>

- Konijn, C., Admiraal, S., Baart, J., van Rooij, F., Stams, G.-J., Colonnaesi, C., Lindauer, R., & Assink, M. (2019). Foster care placement instability : A meta-analytic review. *Children and Youth Services Review, 96*, 483-499. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.12.002>
- Koster, A., Lyons, P., Doueck, H., & Witzky, M. (1999). The Child Well-Being Scales as a Clinical Tool and a Management Information System. *Child Welfare, 37*(6), 12-19.
- Lester, D. (2013). Measuring Maslow's Hierarchy of Needs. *Psychological Reports, 113*(1), 15-17. <https://doi.org/10.2466/02.20.PR0.113x16z1>
- MacGregor, T. E., Rodger, S., Cummings, A. L., & Leschied, A. W. (2006). The Needs of Foster Parents : A Qualitative Study of Motivation, Support, and Retention. *Qualitative Social Work, 5*(3), 351-368. <https://doi.org/10.1177/1473325006067365>
- Mayer, R., Ouelette, F., Saint-Jacques, M.-C., & Turcotte, D. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale* (Gaëtan Morin).
- Miller, L., Randle, M., & Dolnicar, S. (2019). Carer Factors Associated with Foster-Placement Success and Breakdown. *The British Journal of Social Work, 49*(2), 503-522. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcy059>
- Mnisi, R., & Botha, P. (2016). FACTORS CONTRIBUTING TO THE BREAKDOWN OF FOSTER CARE PLACEMENTS : THE PERSPECTIVES OF FOSTER PARENTS AND ADOLESCENTS. *Social Work/Maatskaplike Werk, 52*(2). <https://doi.org/10.15270/52-2-502>
- Namian, D. (2019). *MÉTHODES DE RECHERCHE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DANS LE DOMAINE FAMILLE-ENFANCE*. Université d'Ottawa.
- Palmer, S. E. (1996). Placement Stability and Inclusive Practice in Foster Care : An Empirical Study. *Children and Youth Services Review, 18*(7), 589-601. [https://doi.org/10.1016/0190-7409\(96\)00025-4](https://doi.org/10.1016/0190-7409(96)00025-4)

- Paquette, D., & Ryan, J. (2001). *Bronfenbrenner's Ecological Systems Theory*. 1-59.
- Perry, G., Daly, M., & Kotler, J. (2012). Placement stability in kinship and non-kin foster care : A Canadian study. *Children and Youth Services Review*, 34(2), 460-465.
<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2011.12.001>
- Piel, M. H., Geiger, J. M., Julien-Chinn, F. J., & Lietz, C. A. (2017). An ecological systems approach to understanding social support in foster family resilience. *Child & Family Social Work*, 22(2), 1034-1043. <https://doi.org/10.1111/cfs.12323>
- Proch, K., & Taber, M. A. (1985). Placement disruption : A review of research. *Children and Youth Services Review*, 7(4), 309-320. [https://doi.org/10.1016/S0190-7409\(85\)80004-9](https://doi.org/10.1016/S0190-7409(85)80004-9)
- Prokopchuk, M. (2019). « *No standard of care, » former Ontario child advocate says of foster care system in call for overhaul*. CBC. <https://www.cbc.ca/news/canada/thunder-bay/irwin-elman-thunder-bay-report-1.5118815>
- Ptacek, R. (2012). P-322—Emotional and cognitive development in children in foster and institutional care and—Comparative. *European Psychiatry*, 27, 1.
[https://doi.org/10.1016/S0924-9338\(12\)74489-9](https://doi.org/10.1016/S0924-9338(12)74489-9)
- Ringuette, P. (2018). *Le sens du placement en famille d'accueil de proximité* [Mémoire, Université du Québec à Montréal]. <http://depositum.uqat.ca/779/>
- Rubin, D. M., Alessandrini, E. A., Feudtner, C., Mandell, D. S., Localio, A. R., & Hadley, T. (2004). Placement Stability and Mental Health Costs for Children in Foster Care. *Pediatrics*, 113(5), 1336-1341. <https://doi.org/10.1542/peds.113.5.1336>

- Rubin, D. M., O'Reilly, A. L. R., Luan, X., & Localio, A. R. (2007). The Impact of Placement Stability on Behavioral Well-being for Children in Foster Care. *Pediatrics*, *119*(2), 336-344. <https://doi.org/10.1542/peds.2006-1995>
- Santen, E. (2015). Factors associated with placement breakdown initiated by foster parents— Empirical findings from Germany. *Child & Family Social Work*, *20*(2), 191-201. <https://doi.org/10.1111/cfs.12068>
- Smith, J. A., & Osborn, M. (2007). Interpretative Phenomenological Analysis. *Qualitative Psychology*, *28*.
- Strijker, J., Knorth, E. J., & Knot-Dickscheit, J. (2008). Placement History of Foster Children : A Study of Placement History and Outcomes in Long-Term Family Foster Care. *CHILD WELFARE*, *87*(5), 107-124.
- Terling-Watt, T. (2001). Permanency in kinship care : An exploration of disruption rates and factors associated with placement disruption. *Children and Youth Services Review*, *23*(2), 111-126. [https://doi.org/10.1016/S0190-7409\(01\)00129-3](https://doi.org/10.1016/S0190-7409(01)00129-3)
- Tursz, A. (2015). La maltraitance envers les enfants. *Les Cahiers Dynamiques*, N° 66(4), 17-27.
- Unrau, Y. A., Chambers, R., Seita, J. R., & Putney, K. S. (2010). Defining a Foster Care Placement Move : The Perspective of Adults who Formerly Lived in Multiple Out-of-Home Placements. *Families in Society: The Journal of Contemporary Social Services*, *91*(4), 426-432. <https://doi.org/10.1606/1044-3894.4028>
- Valentine, D., MacCallum, F., & Knibbs, J. (2019). When carers end foster placements : Exploring foster carers' experience of adolescent foster placement breakdown. *Adoption & Fostering*, *43*(4), 445-460. <https://doi.org/10.1177/0308575919884884>

Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en science social* (5e éd.). Dunod.

Widom, C. S. (1997). Child abuse, neglect, and witnessing violence. Dans *Handbook of antisocial behavior* (p. 159-170). John Wiley & Sons Inc.

ANNEXE A – AFFICHE DE RECRUTEMENT

Êtes-vous un parent d'accueil
qui a connu une perturbation de
placement et qui souhaite
participer à une étude?

Nous recrutons des individus qui:

- Sont des parents d'accueil
- Vous avez connu une perturbation de placement impliquant un jeune de 7 à 18 ans
- La perturbation du placement s'est produite au cours des 5 dernières années
- Comfortable communiquer en français ou en anglais

Il s'agit d'une étude de 60 à 90 minutes où il vous sera demandé de répondre à des questions sur votre expérience personnelle. La durée et la structure de l'entretien sont flexibles. L'étude vise à mieux comprendre les expériences des parents d'accueil concernant la perturbation de placement.

Cette étude est menée par le biais de l'Université d'Ottawa et indépendamment des agences par lesquelles les participants sont recrutés, de sorte que votre participation ou non à cette étude n'influencera pas les services que vous recevez. Votre choix de participer ou de ne pas participer ne sera pas divulgué à l'agence. La sélection des participants se fera sur la base du premier arrivé, premier servi.

**S'il vous plaît contacter Robyn Young à
ryoun053@uottawa.ca pour plus d'information!**

ANNEXE B – QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE



uOttawa

Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences

École de service social
School of Social Work

PARENT D'ACCUEIL ET PERTURBATION DE PLACEMENT

QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Quel est votre sexe?

1. Femme
2. Homme
3. Autre

Quelle est votre tranche d'âge?

1. 18-24
2. 25-34
3. 35-44
4. 45-55
5. 55+

Laquelle de ces catégories décrit le mieux votre situation professionnelle actuelle? (Une seule réponse possible)

1. Je suis étudiant(e) | en formation
2. J'ai un emploi à temps plein
3. J'ai un emploi à temps partiel
4. Actuellement, je n'ai pas d'emploi (autre que parent d'accueil)

Laquelle de ces catégories décrit le mieux votre niveau d'éducation ? (Une seule réponse possible)

1. Secondaire, mais non gradué
2. Diplôme d'étude secondaire ou équivalent
3. École de métiers
4. Diplôme / certificat d'étude collégiales ou professionnelles
5. Diplôme d'étude de premier cycle
6. Diplôme d'étude supérieure

Comment est-ce que vous avez entendu parler de devenir famille d'accueil?

1. Médias (journaux, radio, brochure, etc.)
2. Organisation communautaire, église
3. Travailleur social
4. Un autre parent d'accueil
5. Une autre personne (autre qu'un parent d'accueil)
6. Autres

Pièce 12002 / Room 12002

12^e étage / 12th floor

120, rue Université / University Pkwy.
Ottawa ON K1N 6N5



uOttawa

Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences

École de service social
School of Social Work

7. Habiletés parentales
8. Trouble de l'autisme
9. Trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
10. Santé mentale (générale)
11. Autre : _____

Combien de fois est-ce que vous êtes en contact avec la travailleuse de protection de l'enfant?

1. Une fois par semaine
2. Une fois par mois
3. À chaque 2-3 mois
4. Plus de 3 mois – moins qu'un an
5. Plus d'un an

De manière générale, est-ce que vous pensez que la communication avec les travailleurs en protection et l'agence de placement se fait facilement?

1. Oui
2. Non

Quels services sont disponibles pour vous en tant que parent d'accueil?
(sélectionner tous qui s'appliquent)

1. Soutien personnelle (famille, amis)
2. Services professionnels (counseling, thérapie etc.)
3. Ressources scolaires (enseignant, service de l'école)
4. Services de répit
5. Service de soutien sur appel (24/7)
6. Superviseur de l'agence de placement
7. Travailleur de protection de l'enfance
8. Service de soutien à domicile (gardienne, travailleur à domicile)
9. Autre : _____



Pièce 12002 / Room 12002
12^e étage / 12th floor
120, rue Université / University Pvt.
Ottawa ON K1N 6N5



uOttawa

Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences

École de service social
School of Social Work

PARENT D'ACCUEIL ET PERTURBATION DE PLACEMENT

INTRODUCTION

- Présentation de la chercheuse
- Retour sur le formulaire de consentement, réponse aux questions et signatures
- Questionnaire sociodémographique

A. EXPÉRIENCE COMME PARENT D'ACCUEIL

1. Qu'est-ce qui vous a motivé à devenir parent d'accueil?
2. Comment est-ce que vous décririez votre expérience en tant que parent d'accueil?

3.1 Il y a-t-il des défis? Si oui, lesquelles?

B. PERTURBATION DE PLACEMENT

4. Comment définissez-vous une perturbation de placement?
5. Pouvez-vous me parler de votre expérience concernant une perturbation de placement?

5.1 Comme est-ce que vous vous sentez lorsque le placement a pris fin?

5.2 Quelles émotions avez-vous ressenties?

5.3 Selon vous, quels facteurs ont mené à la perturbation?

6. Dans quelles circonstances est-ce que vous considèreriez mettre fin à un placement?

7. Selon vous, pensez-vous que la perturbation de placement aurait pu être prévenue?

7.1 Si oui, que pensez-vous aurait pu prévenir la perturbation de placement?

7.2 Sinon, pourquoi?

C. SOUTIEN AUX PARENTS D'ACCUEIL

8. Selon vous, quels sont les lois et/ou les politiques qui adressent les perturbations de placements?

9. Quels sont les protocoles ou les pratiques d'intervention qui, selon vous, contribuent ou aide à prévenir une perturbation de placement?

10. À votre avis, que faut-il faire pour éviter les perturbations de placement futures?

CONCLUSION

11. Est-ce qu'il y a d'autres éléments qui seraient important d'aborder en lien avec les perturbations de placement et votre expérience?

12. Avez-vous des questions pour l'équipe de recherche?

13. Distribution de la feuille de ressources (ligne de crise en santé mentale, appui aux parents, etc.)

Remerciements

ANNEXE D – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Université d'Ottawa | University of Ottawa

Formulaire de consentement

Titre du projet : Une voix négligée : les parents d'accueil expliquent leurs vécus concernant les perturbations de placement

Nom du chercheur : Robyn Young

Affiliation : Université d'Ottawa, Faculté des sciences sociales, École de service social

Coordonnées : ryoun053@uottawa.ca

Nom du superviseur : Simon Lapierre

Affiliation : Université d'Ottawa, Faculté des sciences sociales, École de service social

Coordonnées : slapierre@uottawa.ca

Numéro de téléphone : 613-562-5800 poste 6392

Invitation à participer : Vous êtes invités à participer aux recherches susmentionnées menées par le biais de l'Université d'Ottawa. Cette recherche est menée indépendamment des agences par lesquelles les participants sont recrutés. Plus précisément, cette étude est réalisée par la chercheuse Robyn Young dans le cadre de son mémoire en travail social et est réalisée sous la supervision de Simon Lapierre.

But de l'étude : Le but de l'étude est d'étudier le vécu des familles d'accueil dans la Région d'Ottawa ayant vécu une perturbation de placement d'enfant âgé de 7 à 18 ans.

Participation : Votre participation consistera essentiellement à participer à une entrevue d'une heure à une heure et demie, qui se fera par téléconférence (par exemple Zoom, Microsoft Teams ou par téléphone), pendant lesquelles on discutera de votre expérience en tant que parent d'accueil en lien avec les perturbations de placement. Les entrevues sont effectuées à un temps et un lieu qui vous convient. On vous demandera également de partager certains défis concernant cette expérience.

Risques : Vous comprenez que puisque votre participation à cette recherche implique une discussion sur un sujet sensible et que vous partageriez certaines de vos informations personnelles, il est possible que vous viviez certaines émotions difficiles, telles que la tristesse, la culpabilité et la honte. Vous avez reçu l'assurance de la chercheuse que tout se fait en vue de minimiser ces risques et que vous auriez accès à des services de soutien suite aux entrevues. De plus, vous tenez le droit de retirer votre consentement à tout moment de l'étude, quelle que soit la raison.

Bienfaits : Votre participation va contribuer à accroître la compréhension des perturbations de placement en permettant à la chercheuse de prendre connaissance de l'expérience des familles d'accueil. Cette compréhension accrue pourrait, également, contribuer à la réduction des perturbations de placement. De plus, votre participation à cette recherche vous permettra de réfléchir à votre implication en tant que parent d'accueil et le placement d'un enfant, ce qui peut vous mener à des prises de conscience positives sur soi ou sur votre environnement.

Faculté des sciences sociales
École de service social

Faculty of Social Sciences
School of Social Work

sciencessociales.uOttawa.ca

socialsciences.uOttawa.ca

120 Université / University
(12002) 12^e étage / 12th floor
Ottawa ON K1N 6N5
Canada

Confidentialité et anonymat : Vous avez l'assurance de la chercheuse que l'information que vous partageriez avec elle restera strictement confidentielle. Vous vous attendez à ce que le contenu ne soit utilisé qu'aux fins de recherche, c'est à dire, de mieux comprendre les perturbations de placement et selon le respect de la confidentialité que votre nom sera omis des résultats.

L'anonymat est garanti de la façon suivante, aucun nom ou information qui peuvent vous identifier ne sera mentionné dans le rapport. Un pseudonyme ou un chiffre sera attribué à chaque participant pour garantir l'anonymat. Personne, y compris les travailleurs de l'agence de placement, ne saura si vous avez participé ou non à la recherche.

Enregistrements audio : Vous comprenez que l'entretien auquel vous participerez sera enregistré sous le format d'enregistrement audio. Les enregistrements audio seront obligatoires afin de faciliter l'analyse des données et les enregistrements audio ne seront utilisés que pour les fins de cette étude.

Conservation des données : Vous comprenez que les données collectées, y compris les enregistrements audio, ne seront écoutées que par la chercheuse et son superviseur (si nécessaire). Les données recueillies au cours de cette recherche, y compris les enregistrements audio et les transcriptions des entretiens, seront conservées en toute sécurité dans un fichier protégé par mot de passe pendant 5 ans. Après cette période, les enregistrements seront supprimés en toute sécurité et les formulaires de consentement seront déchiquetés.

Participation volontaire : Vous comprenez que votre participation à la recherche est volontaire et vous êtes libres de vous retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives ou de jugements. Votre retrait de la recherche n'affectera aucunement les services reçus par le centre avec lequel vous offrez vos services de famille d'accueil. Si vous décidez de ne plus participer à la recherche, les données recrutées seront détruites et ne seront pas utilisées dans l'étude.

Acceptation : Je, _____, accepte de participer à cette recherche menée par Robyn Young étudiante à la maîtrise en service social à l'Université d'Ottawa supervisée par Simon Lapierre, professeur à l'École de service social à l'Université d'Ottawa.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, vous pouvez communiquer avec la chercheuse Robyn Young ou son superviseur Simon Lapierre.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que vous pouvez garder.

Signature du participant : _____ Date : _____

Signature du chercheur : _____ Date : _____

ANNEXE E – CERTIFICAT ÉTHIQUE

30/04/2020

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE | CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL

Numéro du dossier / Ethics File Number

S-03-20-5267

Titre du projet / Project Title

Une voix négligée : les parents d'accueil expliquent leurs vécus concernant les perturbations de placement

Type de projet / Project Type

Mémoire de maîtrise / Master's major research paper

Statut du projet / Project Status

Approuvé / Approved

Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)

30/04/2020

Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)

29/04/2021

Équipe de recherche / Research Team

Chercheur / Researcher

Robyn YOUNG
Simon LAPIERRE

Affiliation

École de service social / School of Social Work
École de service social / School of Social Work

Role

Chercheur Principal / Principal Investigator
Superviseur / Supervisor

Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments